

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 18 OCTOBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le dix-huit octobre à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal, légalement convoqués le onze octobre conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle des fêtes Bernard Martin située rue Jean Jaurès à Garennes sur Eure, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Pierre GATINE, Monsieur Daniel DOUARD, 1^{er} adjoint, Mme Martine LEPETIT, 2^{ème} adjointe, M. Thierry MARTIN, 3^{ème} adjoint, M. Jean-François BOURGOIN, M. Gilbert LETENNEUR, Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS (arrivée à 20h15), Mme Catherine BARBEY-LECOMTE, M. Arnaud BABY, Mme Nadine PAUL, M. Gilbert GENESTE, Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA, Mme Estelle THURET-LEFLOCH, M. Jocelyn CHARRON, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS ET AYANT DONNÉS PROCURATIONS :

M. Guillaume DOUARD à M. Daniel DOUARD,
Mme Sophie COLAS LECOINTRE à M. Jean-François BOURGOIN,
Mme Kendy SAUTRON à Jean-Pierre GATINE.

EXCUSE :

M. Franck FERREIRA.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Martine LEPETIT.

ORDRE DU JOUR

➤ Administration générale

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 juin 2024
- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 juillet 2024
- Information des décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal pour la période du 16 juin 2024 au 30 septembre 2024

➤ Institutions et vie politique

- Présentation du rapport d'activités de l'agglomération EVREUX PORTES DE NORMANDIE de l'année 2023
- Présentation du rapport annuel du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau potable de la Vallée d'Eure (SIAEVE) sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de l'année 2023

➤ Comptes rendus divers

➤ Informations du Maire

➤ **Questions écrites**

➤ **Questions orales (conformément au règlement intérieur : 2 questions par conseillers municipaux)**

Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire, déclare la séance du Conseil Municipal ouverte à 20h06.

Monsieur le Maire indique que la séance du Conseil Municipal fait l'objet d'un enregistrement audio pour permettre une bonne transcription du procès-verbal et d'un enregistrement vidéo en direct sur Facebook.

Monsieur le Maire est désigné président de séance.

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de désigner un(e) secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2125-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Martine LEPETIT a été désignée par le Conseil Municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

La secrétaire de séance sera assistée de Madame Paola CHAVOIX, secrétaire générale.

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux ce qui amène à :

<i>Nombre de conseillers en exercice</i>	18
<i>Nombre de présents</i>	14
<i>Nombre de procurations</i>	3
<i>Nombre de votants</i>	17

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article 3 du règlement intérieur du Conseil Municipal, Monsieur le Maire demande à Madame Martine LEPETIT secrétaire de séance, de valider le quorum.

N° 1 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2024

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire

Le procès-verbal a été adressé préalablement par mail aux conseillers municipaux.

Monsieur le Maire expose :

Le procès-verbal de la séance du 28 juin 2024 a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux préalablement à cette séance afin d'en prendre connaissance et d'y apporter des observations ou des corrections.

Madame Nadine PAUL et Monsieur Jean-François BOURGOIN ont demandé des corrections qui ont été prises en compte.

Avez-vous d'autres observations ?

Considérant qu'aucune autre observation n'est formulée, je vous demande d'approuver ledit procès-verbal.

Le procès-verbal est approuvé à **l'unanimité** des membres présents et des procurations.

Mme Nadine PAUL : Lorsque nous demandons des corrections, est-il possible de mettre les PV à jour sur le site de la mairie ? Actuellement nous en sommes au mois de février 2024, j'ai entièrement confiance en la secrétaire générale mais n'apparaissent pas les documents approuvés après corrections.

M. le Maire : Très bien, je demande à la secrétaire générale de rattraper le retard au plus vite.

N° 2 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2024

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire

Le procès-verbal a été adressé préalablement à la séance par mail aux conseillers municipaux.

Monsieur le Maire expose :

Le procès-verbal de la séance du 25 juillet 2024 a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux préalablement à cette séance afin d'en prendre connaissance et d'y apporter des observations ou des corrections.

Monsieur Jean-François BOURGOIN a demandé des corrections qui ont été prises en compte.

Avez-vous d'autres observations ?

Considérant qu'aucune autre observation n'est formulée, je vous demande d'approuver ledit procès-verbal.

Le procès-verbal est approuvé à **l'unanimité** des membres présents et des procurations.

N° 3 – INFORMATION DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION POUR LA PÉRIODE DU 16 JUIN 2024 AU 30 SEPTEMBRE 2024

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire

Une note de présentation a été adressée par mail préalablement à la séance à tous les conseillers municipaux.

Monsieur le Maire expose :

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal des décisions prises par délégation :

N° DÉCISION/ ARRÊTÉ	DATE	OBJET	MONTANT TTC
D-2024/05	12/07/2024	Remise des récompenses scolaires aux élèves de CM ² - année scolaire 2023/2024	-
D-2024/06	12/07/2024	Convention conclue avec le SIVU LA CLE DES CHAMPS pour la mise à disposition de locaux afin d'y organiser les activités du périscolaire - année 2024/2025	Remboursement des fluides par le SIVU LA CLE DES CHAMPS

Je vous demande d'en prendre acte.

M. Jean-François BOURGOIN : Nous avons prévu que cela concerne également l'occupation de la cantine.

M. le Maire : En effet.

M. Jean-François BOURGOIN : Il est bon de préciser qu'ils peuvent utiliser la cantine pour le SIVU, pour le périscolaire du mois d'août.

M. le Maire : Tout à fait.

Arrivée de Mme Jeanine SOLLIER -CANTAIS à 20h15

Ce qui amène à : Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux ce qui amène à :

<i>Nombre de conseillers en exercice</i>	18
<i>Nombre de présents</i>	14
<i>Nombre de procurations</i>	3
<i>Nombre de votants</i>	17

N° 4 - PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DE L'AGGLOMÉRATION EVREUX PORTES DE NORMANDIE DE L'ANNÉE 2023

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire

Le rapport a été adressé par mail préalablement à la séance pour informer les conseillers municipaux.

Monsieur le Maire expose :

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales, le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par les maires des communes membres à leurs conseils municipaux respectifs.

De ce fait, la communauté d'agglomération EVREUX PORTES DE NORMANDIE nous a adressé son rapport d'activités qui a vous été transmis par mail.

Ce document est une information et ne fait pas l'objet de débat.

Je vous demande donc de bien vouloir en prendre acte.

Mme Nadine PAUL : Pouvons-nous poser des questions ?

M. le Maire : Oui mais ce n'est pas moi qui répondrai, je les leur reporterai.

Mme Nadine PAUL : Il est très intéressant de lire ce document sur le rapport d'EPN permettant de constater exactement ce qui se passe au niveau de l'Agglo. J'ai des questions notamment sur les projets qui ont été proposés par les uns et les autres. Cela m'interpelle de demander si la mairie de Garennes a proposé des projets sur le contrat de territoire, pourquoi par exemple le Moulin n'a-t-il pas été proposé dans ce projet ? Cela répondait totalement à ce qu'on lit dans le rapport. Pourquoi n'en avons-nous pas débattu au conseil municipal nous permettant d'échanger ? Avez-vous porté des projets à EPN ? Je rappelle que nous avons un vice-président et un conseiller communautaire à l'EPN, le Moulin n'aurait-il pas pu être proposé sur le contrat de territoire ?

M. le Maire : Je vais laisser la parole au représentant mais le contrat de territoire va être signé, je pense, dans la semaine qui vient.

Mme Nadine PAUL : Entre-temps le moulin a été vendu, je parle de 2023 or le Moulin est présent à différents ordres du jour depuis 2021, nous avons organisé une commission mais à aucun moment un conseiller communautaire ou un élu d'EPN n'a proposé d'essayer de présenter le Moulin au contrat de territoire. Une partie des fonds aurait été prise en charge, le dossier aurait pu intéresser l'EPN. Avez-vous présenté d'autres projets à la place ? Dans la négative, pourquoi n'en présentez-vous pas ?

M. Daniel DOUARD : Je pense que vous connaissez le système du contrat de territoire puisque vous en parlez.

Mme Nadine PAUL : J'ai juste lu le rapport.

M. Daniel DOUARD : Le contrat de territoire concerne des projets d'envergure, plus gros que la commune, projets qui engagent plusieurs communes ensemble. Toutes les communes auraient pu poser des projets de ce type, 1 ou 2 communes ont proposé comme la ville d'Évreux concernant le projet de Cambolle pour lequel sont prévus plusieurs millions d'euros, le contrat de territoire porte donc sur ce projet.

Mme Nadine PAUL : Quand je lis « restructuration et extension de la salle de sport de Crtoth extension d'un complexe sportif à Gravigny, création d'une maison du citoyen à Miserey, construction d'équipements sportifs à Caugé, il n'y a pas que de gros projets.

M. Daniel DOUARD : Non mais ce sont des projets qui n'ont pas encore eu l'approbation du contrat de territoire.

Mme Nadine PAUL : Ils sont cités, présentés. La question n'est pas de savoir s'ils ont été réalisés mais est-ce que vous avez présenté un projet et pourquoi n'avez-vous pas présenté le Moulin ?

M. Daniel DOUARD : Nous n'avons pas présenté le Moulin car ce n'était pas un projet prêt pour être présenté à ce moment-là, à l'époque.

Mme Nadine PAUL : Pourquoi n'en avons-nous pas débattu en conseil ou en commission du Moulin ?

M. Daniel DOUARD : Ce projet a été envisagé indifféremment par rapport au contrat de territoire.

Mme Nadine PAUL : C'est votre réponse, je regrette simplement, vis-à-vis des autres élus, que nous n'ayons pas eu l'occasion d'en débattre au conseil et de présenter ce projet dans le contrat de territoire, nous aurions pu.

M. Daniel DOUARD : Nous aurions pu éventuellement.

Mme Nadine PAUL : Mais vous n'avez pas voulu en parler, c'est juste ce que je voulais savoir.

M. Daniel DOUARD : Vous pouvez m'accuser.

Mme Nadine PAUL : En fait, vous ne présentez rien mais vous ne voulez pas parler du Moulin.

M. Daniel DOUARD : Voilà, vous voulez m'accuser de ça, je sais, je prends conscience de ce que vous dites.

Mme Nadine PAUL : C'est votre réponse et c'est mon analyse.

M. Daniel DOUARD : Oui, c'est votre analyse, tout à fait.

M. le Maire : Merci. Prenez donc acte de ce rapport d'EPN.

Mme Nadine PAUL : Concernant les fonds de concours, j'ai lu que 2 millions d'euros étaient attribués tous les ans, il est certain que nous n'en avons pas beaucoup car nous n'investissons dans rien.

M. le Maire : Tous les ans, nous avons des fonds de concours.

Mme Nadine PAUL : D'accord alors peux-tu me donner le montant des fonds de concours pour Garennes en 2023 ?

M. le Maire : Paola te répondra et sur également ce qu'on va toucher en 2024.

Mme Nadine PAUL : Très bien. Ce rapport est très intéressant, j'encourage les élus à le lire, à le décortiquer car on s'aperçoit qu'on aurait pu financer des choses mais qu'on ne l'a pas fait. Par exemple je repense à ce que certains Garennais nous ont demandé depuis 3 ans sur la voie verte, ne serait-ce que des petits bancs pour s'asseoir le long de la voie verte auraient totalement pu être financés par des fonds de concours.

M. le Maire : La voie verte n'est pas à nous.

Mme Nadine PAUL : D'accord, ce n'est jamais nous.

M. le Maire : Je regrette, la voie verte est une compétence d'EPN, elle n'appartient pas à la ville de Garennes. Nous avons déjà réparé la passerelle du fait d'un certain danger mais ce n'est pas à nous.

Mme Nadine PAUL : Les aménagements qu'on aurait pu faire dans Garennes et qui ont été demandés, sans parler de la voie verte, on ne les demande pas alors qu'on pourrait avoir des financements.

M. le Maire : Si c'est un investissement, on demande.

Mme Nadine PAUL : Donc on pourra redemander des choses qu'on a déjà demandées mais qui n'ont jamais abouti ?

M. le Maire : Si elles ne sont pas faites, c'est sûr à condition de demander le fonds de concours avant de lancer la commande.

Mme Nadine PAUL : À condition qu'on se réunisse en commission, ce qu'on ne fait plus. Comme nous n'avons plus de commission depuis le début d'année 2024, nous allons peut-être pouvoir demander des fonds de concours pour 2025.

M. Daniel DOUARD : Concernant les fonds de concours d'EPN, tout à l'heure vous m'accusiez de plein de choses, je ne manque jamais de les présenter en rappelant de ne pas oublier les fonds de concours qui représentent 50 % quand il n'y a pas d'autres subventions d'État, de la Région, de l'Europe éventuellement. À chaque fois que nous avons réalisé des travaux, nous avons demandé des fonds de concours, je pourrai vous donner exactement combien la commune a touché de fonds de concours dans l'année. C'est très important pour la commune.

Mme Nadine PAUL : Oui mais apparaît néanmoins la problématique du terrain de football pour lequel nous étions totalement à côté.

M. Daniel DOUARD : Parce qu'il faut prévoir d'avance, il faut faire une étude, il faut prévoir pratiquement un an à l'avance. L'obtention des fonds de concours nécessite un délai.

Mme Nadine PAUL : On est bien d'accord mais je pense que le terrain de foot ne s'est pas fait en 2 mois.

M. Daniel DOUARD : Non mais il faut une année d'avance.

M. le Maire : Ce sont les délais de réalisation mais la décision devait être prise assez rapidement.

Mme Nadine PAUL : Je dis juste qu'une étude est vraiment à mener sur les fonds de concours à Garennes. En étudiant le document, on peut se poser des questions.

M. Daniel DOUARD : Je peux répondre à ces questions.

Mme Nadine PAUL : Ça pose question parce que les gens ne comprennent pas par exemple que concernant le terrain de foot – ça a pris quasiment un an et demi – qu'on n'ait quasiment rien touché.

M. Daniel DOUARD : Je vous ai répondu tout de suite en vous donnant la raison.

M. le Maire : Il n'y a pas eu un an et demi si ce n'est pour la réalisation mais il fallait décider rapidement de faire quelque chose. Je sais, des choses ont été proposées, tout ça a traîné et pour bénéficier du fonds de concours, il fallait déposer la demande avant qu'on commence les travaux.

Mme Nadine PAUL : C'est bien ce que je dis, vous avez fait traîner.

M. le Maire : Non, ce sont les délais de réalisation qui ont traîné.

Mme Nadine PAUL : C'est ton analyse, dès le début car sur le terrain de foot, on le savait.

M. le Maire : Bien sûr on sait.

Mme Nadine PAUL : Oui on savait, on ne va pas revenir là-dessus.

M. le Maire : Pourquoi tu reviens dessus ?

Mme Nadine PAUL : En tout cas pour l'année prochaine...

M. le Maire : On ne va pas revenir dessus, tu en parles mais on n'en reparle pas, c'est tout.

Mme Nadine PAUL : On n'en parle pas ? OK, c'est toujours la même démocratie à Garennes. On est au conseil municipal mais on ne peut pas s'exprimer, on a plus de commissions.

M. le Maire : Je t'ai répondu que c'est une question de délai.

Mme Nadine PAUL : Je t'ai entendu Jean-Pierre, il n'y a aucun souci.

M. Jean-François BOURGOIN : Je voudrais revenir sur le rapport de l'Agglo, je l'ai lu, les 146 pages, ils parlent d'une formation des élus du territoire, aménagement du territoire, automne 2024 et ils parlent aussi, Jean-Pierre, d'un futur projet urbain qualité à la Couture-Bousset. J'ai vu noté le CAUE27, c'est quoi ?

M. le Maire : C'est un organisme départemental qui, sur l'ensemble du département, va voir tous les projets d'urbanisme et qui donne des conseils. On en fait partie, lorsqu'on a commencé à voir les travaux pour la mairie, on leur a demandé et ils nous ont donné quelques conseils.

M. Jean-François BOURGOIN : C'est intéressant. Le rapport est très intéressant, je conseille à tous de le lire même s'il fait 146 pages. Par exemple Daniel, tu réagissais sur l'importance des communes, je vois énormément de budget à Netreville pour 2500 habitants, Navarre 1500 habitants.

M. le Maire : Navarre n'est pas une commune.

M. Jean-François BOURGOIN : Ce n'est pas une commune mais ce sont eux qui ont le plus de budget.

M. le Maire : Ce n'est pas une commune mais un quartier d'Évreux.

M. Jean-François BOURGOIN : D'accord mais c'est pour dire la répartition des budgets.

M. Daniel DOUARD : Tu fais une erreur, ce qui concerne les communes, il y a 74 communes dans l'Agglo dont on fait partie, dont une grande qui est la ville d'Évreux qui a des quartiers prioritaires qui s'appellent Navarre, Netreville et la Madeleine, 3 quartiers prioritaires qui touchent des sommes d'argent de l'État. Vous avez pu voir le nombre de compétences que détient l'Agglo, ça fait un gros projet de choses à engager et à regarder.

M. Jean-François BOURGOIN : On a l'impression que l'Agglo privilégie les quartiers autour d'Évreux.

M. Daniel DOUARD : Tout à fait alors qu'on est plus de vice-présidents de communes rurales que des personnes de la ville d'Évreux. La ville d'Évreux apporte, avec sa politique financière, 70 % des finances de l'Agglo, ne l'oublions pas. Il est normal que Evreux récupère une grande partie par rapport à nous. Les quartiers prioritaires bénéficient d'une aide supplémentaire de l'État.

Mme Nadine PAUL : Si on ne propose rien, si on n'amène aucun dossier et qu'on ne défend rien, il est normal de ne rien avoir qu'elles soient servies du fait de présenter les dossiers. C'est logique. Après tout peut-être que Garennes n'a besoin de rien.

M. Daniel DOUARD : Mais arrête tes accusations, c'est complètement dérisoire ce que tu dis.

Mme Nadine PAUL : Dérisoire ?

M. Daniel DOUARD : Complètement, oui parce qu'effectivement toutes les communes demandent beaucoup de choses, toutes demandent y compris Garennes mais les budgets, comme partout, sont restreints.

Mme Nadine PAUL : Je ne sais pas ce qu'on demande car on n'en a jamais discuté en conseil ni en commission, je serais curieuse de savoir ce qu'on demande, ce qu'on a proposé comme dossier à l'EPN.

M. Daniel DOUARD : En l'occurrence, les fonds de concours.

Mme Nadine PAUL : Mais il n'y a quasiment rien à Garennes parce qu'on n'investit dans rien.

M. Daniel DOUARD : Garennes profite des compétences de l'Agglo.

Mme Nadine PAUL : Ce n'est pas le problème, on parle des fonds de concours.

M. Daniel DOUARD : Parce que l'Agglo n'est pas faite pour réaliser des projets, il y a une erreur, l'Agglo n'est pas faite pour porter des projets.

Mme Nadine PAUL : On parle du contrat de territoire.

M. Daniel DOUARD : Oui, le contrat de territoire est fait pour de grands projets qui concernent plusieurs communes, je l'ai déjà dit.

Mme Nadine PAUL : Alors excusez-moi, je reprends le document. Les grands projets, ça veut dire que quand on est sur des villes comme Croth, c'est un grand projet de plusieurs communes ?

M. Daniel DOUARD : Il est toujours possible de demander mais ce n'est pas forcément la garantie d'être servi.

Mme Nadine PAUL : Je vais reprendre ce qui est écrit, ce sont les actions du contrat de territoire 2023-2027, on parle bien de la même chose ?

M. Daniel DOUARD : Oui mais je dis qu'on peut demander.

Mme Nadine PAUL : Je veux bien qu'on dise que je dis n'importe quoi mais je lis « extension des complexes sportifs à Gravigny, restructuration et extension de la salle de sport à Croth, construction d'équipements sportifs à Caugé, création d'une maison du citoyen à Miserey. Est-ce qu'on est sur ce que vous dites, quelque chose qui concerne plusieurs communes et que c'est présent dans le contrat de territoire car c'est au global pour plusieurs communes ? Dans ce cas Garennes ne répond en rien à ça.

M. Daniel DOUARD : Les projets peuvent toujours être demandés mais pas forcément retenus.

Mme Nadine PAUL : C'est exactement ce que j'ai dit, mais si on n'amène pas un projet...

M. Daniel DOUARD : L'argent est prioritairement donné aux communes qui travaillent pour la communauté plus grande.

M. le Maire : Les travaux de la mairie vont faire l'objet d'une demande de fonds de concours.

Mme Nadine PAUL : Ce n'est pas le contrat de territoire.

M. le Maire : Mais on demandera aussi de l'argent par le contrat de territoire.

Mme Nadine PAUL : M. DOUARD n'a pas l'air d'accord. Il faudrait savoir. Les travaux de la mairie peuvent-ils entrer dans le contrat de territoire ?

M. Daniel DOUARD : Je ne pense pas.

Mme Nadine PAUL : Mettez-vous d'accord.

M. Daniel DOUARD : Mais nous aurons d'autres subventions, pas forcément du contrat de territoire.

Mme Nadine PAUL : Ma question était très précise sur le contrat de territoire. La question était pourquoi n'a-t-on pas présenté de projet ?

M. Daniel DOUARD : J'ai bien compris la question et je m'en sens responsable.

Mme Nadine PAUL : Nous n'avons pas de réponse à ce sujet.

Délibération n° 2024-41

Vu l'article L.521139 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport d'activités de l'année 2023 présenté par la communauté d'agglomération EVREUX PORT DE NORMANDIE,

Considérant que l'EPCI doit présenter son rapport d'activités à tous les communes membres,

Considérant que ce rapport a été adressé préalablement à la séance à tous les conseillers municipaux afin qu'il puisse en prendre connaissance,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE du rapport d'activités de l'année 2023 de la communauté d'agglomération EVREUX PORTES DE NORMANDIE.

N° 5 - PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE – ANNÉE 2023

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire

Le rapport a été adressé par mail préalablement à la séance pour informer les conseillers municipaux.

Monsieur le Maire expose :

Conformément aux dispositions des articles D.2224-1 à D.2224-5, du code général des collectivités territoriales, le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année au maire de chaque commune membre, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par les maires des communes membres à leur conseil municipal respectif,

De ce fait, le syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de la vallée d'Eure nous a adressé son rapport annuel qui a vous été transmis par mail.

Ce document est une information et ne fait pas l'objet de débat.

Je vous demande donc de bien vouloir en prendre acte.

M. Jean-François BOURGOIN : Ce rapport est très intéressant. J'ai vu que le prix de l'eau à Ezy est de 714 € pour 120 m³, Garennes sur Eure 623, Ivry 792 et Mouettes 266. Sachant que les frais fixes sont de 2,22 €, comment se fait-il qu'il existe une telle disparité ?

M. le Maire : C'est très simple, pour les communes au-dessus de 200, le prix inclut le coût de l'épuration, à Mouettes il n'y a pas d'épuration collective. En plus il y a des différences entre eux Ivry, Ezy, La Couture ou Garennes parce que ce ne sont pas du tout les mêmes gestions, Ivry et Ezy sont gérées par l'Agglo de Dreux.

M. Jean-François BOURGOIN : Mouettes est la seule commune sans épuration ?

M. le Maire : Non, il y a aussi L'Habit qui n'a pas d'épuration.

M. Jean-François BOURGOIN : L'Habit, je ne l'ai pas cité.

M. le Maire : C'est la même chose. Sur l'ensemble de ces 7 communes, L'Habit et Mouettes n'ont pas d'épuration, ce n'est pas du collectif par contre Ivry, Ezy sont sur l'Agglo de Dreux qui gère l'épuration et les autres, Croth a une mini station, Garennes et La Couture sont gérées par EPN depuis le 1er janvier 2024.

M. Jean-François BOURGOIN : Volume vendu abonnés domestiques 2022, 627 000 m³, non domestiques 10 000 m³ et en 2023 abonnés domestiques 613 000 m³ et non domestiques 21 000 m³.

M. le Maire : Le non domestique porte sur les entreprises, ce qui explique la différence.

Délibération n° 2024-42

Vu les articles D.2224-1 à D.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de l'année 2023 présenté par le SIAEVE,

Considérant que l'EPCI doit présenter son rapport annuel s à tous les communes membres,

Considérant que ce rapport a été adressé préalablement à la séance à tous les conseillers municipaux afin qu'il puisse en prendre connaissance,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de l'année 2023 présenté par le SIAEVE,

N° 6 – COMPTES RENDUS DIVERS

Tous ces documents sont consultables en Mairie.

- Compte-rendu de la séance du 26 juin 2024 du Conseil Syndical du SIAEVE.
- Compte rendu de la séance du 4 septembre 2024 du Conseil Syndical du SIAEVE.
- Bilan de la qualité de l'air de l'année 2023.

N° 7 – INFORMATIONS DU MAIRE

Travaux ENEDIS

Monsieur le Maire explique la nature des travaux et les difficultés rencontrées avec le sous-traitant d'ENEDIS.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Vas-tu demander une compensation ?

M. le Maire : On ne paye rien.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Oui mais les dégâts ?

M. le Maire : Ils vont réparer tout ce qu'ils ont cassé, nous y veillerons.

Travaux SBV4R

M. Gilbert GENESTE : Quand on a rencontré les agents du syndicat de la rivière, il a été dit que lorsqu'il y aurait des travaux sur la rivière, la commission de travaux serait invitée. Il y a eu des réunions de travaux pour la rivière, la commission travaux n'a pas été invitée.

M. le Maire : On l'a demandé au syndicat de rivière, seul le maire ou son représentant sont convoqués à ces travaux.

M. Gilbert GENESTE : Pourtant quand on s'est rencontrés avec les agents du syndicat de la rivière, ils étaient tout à fait d'accord. Je pense que la commission travaux pourrait très bien être présente.

M. le Maire : On n'a pas à discuter de leurs travaux.

M. Gilbert GENESTE : Ça n'empêche pas qu'on puisse caler une réunion.

M. le Maire : Vous n'y êtes pas invités, c'est tout.

M. Gilbert GENESTE : Non, on n'est pas invités par le maire.

M. le Maire : Et je maintiens ma position, c'est tout.

M. Gilbert GENESTE : Ce n'est pas ce qui a été dit quand on a rencontré les agents du syndicat de la rivière. Je m'en souviens très bien, j'avais demandé et ils avaient dit qu'il n'y avait aucun problème, qu'on pouvait y aller, qu'on pouvait être présents. On l'a demandé. Ils m'ont même demandé pour la barrière, ils m'ont questionné, j'ai la réponse, c'est bien qu'ils étaient d'accord pour qu'on soit présents. Je constate que Monsieur le Maire ne veut pas qu'on soit présent.

M. Jean-François BOURGOIN : Gilbert LETENNEUR me demande de répondre, non, les riverains ont été invités mais c'est peut-être bien que la commission de travaux y participe.

M. Gilbert LETENNEUR : Tu as été invité par qui ?

M. Jean-François BOURGOIN : Tu permets, je réponds. Je viens de dire qu'on a été invités en tant que riverains, tu as écouté ou quoi ? Maintenant je dis qu'au niveau de la rivière, mercredi, Jean-Pierre l'a très bien dit, il est intervenu, ils ont été un peu débordés par la montée des eaux et effectivement, c'est qu'après qu'une partie de son jardin soit partie qu'ils se sont aperçus qu'il fallait ouvrir le batardeau.

M. le Maire : Je m'en suis occupé au plus vite.

M. Jean-François BOURGOIN : Oui, j'ai même eu peur pour la personne qui était dans la pelleuse parce qu'à un moment, il était isolé, on a failli aller le chercher avec une barque. C'est vrai que les travaux de la rivière sont bien gérés, c'était un impondérable et c'est vrai que ça modifie complètement le profil des îles.

M. le Maire : Bien sûr puisque c'est dans leur projet.

Commission sécurité : réunion le 24 octobre à 18h30 en Mairie

M. Jean-François BOURGOIN : Au mois de juin, j'étais sur mon lit d'hôpital mais j'ai été mis en cause sur le stationnement devant la mairie alors que ce n'est pas une mauvaise idée que j'avais proposée, la police municipale était assez d'accord avec moi, c'était simplement, Daniel, de le limiter. Ce n'est pas une bêtise ce que j'ai proposée.

M. Daniel DOUARD : Je n'ai jamais dit ça.

M. Jean-François BOURGOIN : Non mais tu as dit que c'est une erreur, ça m'a fait sursauter sur mon lit d'hôpital.

M. Daniel DOUARD : Ce n'est pas ce que j'ai dit, je n'ai pas dit que c'était une erreur.

M. Jean-François BOURGOIN : Si, tu as dit que c'est une erreur.

M. Daniel DOUARD : Non. Je n'ai pas parlé d'erreur, j'ai dit qu'il y avait la police municipale avec nous et j'ai dit qu'il fallait étudier parce qu'il y avait le pour et le contre.

M. Jean-François BOURGOIN : Nadine, c'est une question que tu as posée au conseil du mois de juin.

M. Daniel DOUARD : Oui mais je ne l'ai pas dit.

Mme Nadine PAUL : Oui, j'ai posé la question mais je voulais dire que je n'étais pas à la commission sécurité donc je ne peux pas dire ce qui a été dit.

M. Daniel DOUARD : Le résultat de la commission sécurité doit être écrit quelque part et je n'ai pas dit ça.

M. Jean-François BOURGOIN : oui c'est moi qu'il a écrit. Daniel, je suis d'accord avec toi à 90 % mais on avait dit que pour limiter le stationnement, on pouvait mettre une mini zone bleue de 15h30 à 18h00 et non pas une zone bleue toute la journée qui serait, effectivement, une erreur.

M. Daniel DOUARD : On a alors tous les 2 raisons.

M. le Maire : On en discutera à la prochaine commission.

N° 8 – QUESTIONS ÉCRITES

En relisant le PV du Conseil du 25 juillet certains de mes propos, énumérant les intérêts d'emprunts du Moulin, ont été clairement contestés par le 1er adjoint au Maire. Pourriez-vous nous rappeler le montant total des intérêts payés à ce jour pour l'emprunt du Moulin ?

M. le Maire : Je vais les lire. Nadine, on pourra te les donner noir sur blanc.

Mme Nadine PAUL : Je les ai mais je voudrais être certaine qu'on parle de la même chose.

M. le Maire : L'emprunt initial était de 243 918 € pour 20 ans. Il a été contracté le 25 février 2004 à un taux de 5,11 %. Le prêt a été refinancé en 2015, au 25/11/2015, nous avons payé 107 668,18 €. Le refinancement négocié a engendré 103 996,47 € avec une pénalité de 6 199,92 €, ce qui fait un total de 110 196,39 € pour 6 ans et 4 mois avec un taux de 1,89 %. À compter du 25/11/2015 jusqu'à l'extinction du 25/02/2022, l'intérêt payé a été de 6 896,42 €. Le total des intérêts payés pour financer l'acquisition du moulin est de 114 564,60 €.

Mme Nadine PAUL : Le montant que j'avais annoncé était donc le bon. Le tableau que tu nous avais remis en commission indiquait 109 841, ce soir nous sommes à 114 564 et quand j'ai énoncé le chiffre de 109 841 lors du dernier conseil, le premier adjoint a contesté ce montant en disant que je le comptais 2 fois. Or ce n'est pas le cas, c'est vraiment ce montant-là.

M. Daniel DOUARD : C'est du fait de l'autre emprunt qui avait été souscrit.

Mme Nadine PAUL : Oui mais j'avais clairement expliqué que je m'appuyais sur le tableau et malgré tout, vous avez contesté mes propos qui étaient alors très clairs. Ce soir il s'avère qu'il s'agit bien de ce montant.

M. le Maire : Tout à fait.

ENDETTEMENT POUR L'ACQUISITION DU MOULIN

Emprunt initial de : 243 918 €

sur 20 ans

contracté le 25/02/2024

taux : 5,11 %

intérêts payés jusqu'au 25/11/2015 : 107 668,18 €

Refinancement sur capital restant dû au 25/11/2015 : 103 996,47 €

pénalités : 6 199,92 €

110 196,39 €

sur 6 ans et 4 mois

taux : 1,89 %

à compter du 25/11/2015

extinction au 25/02/2022

Intérêts payés jusqu'à l'extinction du prêt : 6 896,42 €

**TOTAL DES INTÉRÊTS PAYES POUR FINANCER
L'ACQUISITION DU MOULIN**

114 564,60 €

N° 9 – QUESTIONS ORALES

M. Jean-François BOURGOIN : J'ai juste une réflexion. Lors de la journée du patrimoine, je suis passé à l'église, il y avait une très belle exposition de photos, assez remarquable et j'ai discuté avec le président, je le voyais avec un objet pas possible, je lui ai demandé ce qu'il faisait et il m'a répondu qu'il enlevait les toiles d'araignées. Je lui ai dit que ce n'était pas à lui de faire ça. Je pense qu'il serait bien que le service technique intervienne à l'église. Il m'a fait remarquer en même temps qu'il y a eu des travaux – dans le bon sens – et que devant l'autel, le carrelage été un peu blanchi. Je lui ai alors indiqué de demander que les travaux soient faits dans l'église en sachant qu'à part le Moulin, l'église est un patrimoine fondamental pour Garennes-sur-Eure. Ça lui tient à cœur, il s'en occupe très bien, le patrimoine se débrouille très bien aussi, l'exposition m'a surpris avec des photos des détails des sculptures de l'église de Garennes, j'avoue que j'étais très surpris.

M. le Maire : Ce n'est pas nouveau, tu l'as découvert. Il faut qu'on parle de l'église. L'église, on était partis, il y a une quinzaine d'années, pour refaire une toiture pour 4 à 500 000 €, nous avons presque fini au million. De gros travaux ont été réalisés. Qu'on nettoie la tomette devant l'autel, c'est tout à fait normal mais il ne faut pas dire qu'on a délaissé l'église. Il est certain qu'on a été aidés mais on a quand même fait de gros et beaux travaux pour être fiers de notre église. Je sais que c'est un patrimoine de la commune. La personne avec qui tu as discuté, je pense qu'il est très conscient de ce qu'on a fait et qu'on continuera à l'entretenir.

Je ne pense pas qu'on refasse bientôt encore 1 million de travaux dans l'église. Je pense que les générations suivantes devront y penser.

M. Jean-François BOURGOIN : Néanmoins enlever les toiles d'araignées ne coûte pas 1 million.

M. le Maire : C'est sûr, je pense qu'il s'agit d'un oubli. Dans une église, la toiture est souvent en châtaignier pour justement éviter les araignées. On fera le nécessaire pour nettoyer.

M. Jean-François BOURGOIN : Je suis monté au sommet d'église avec le responsable technique, Yannick, il y avait moins de centimètres carrés de d'excréments de pigeons qu'au Moulin mais c'est impressionnant de monter au sommet, il a nettoyé parce que ça pourrait être une des causes de Notre-Dame. Les déjections de pigeons peuvent être dangereuses.

M. le Maire : On a tout ficelé autour du clocher. Il ne faut pas un gros trou pour qu'ils passent, on a retrouvé des pigeons morts.

M. Jean-François BOURGOIN : J'ai une question. Des gens sont venus me voir en m'indiquant qu'il y a un problème rue Pasteur, je sais que tu es intervenu plusieurs fois. La balayeuse est passée plusieurs fois mais la rue Marie Curie, du Prieuré à Anatole France pour passer sur la rue Pasteur, il y a vraiment des problèmes.

M. le Maire : On en est conscients et on a remonté au plus vite tout ce que tu m'as dit. Encore ce matin, la rue, avec les camions qui amènent du matériau pour les îles, ça faisait de la boue, la balayeuse est passée cet après-midi pour retirer toute cette boue. C'est sûr qu'il ne faut pas les lâcher.

M. Jean-François BOURGOIN : Des gens indiquent qu'on leur envoie des courriers sur des poubelles non rentrées ou des stationnements. Est-ce la mairie, la police municipale ? Qui décide d'envoyer des courriers à des gens si les poubelles ne sont pas rentrées en sachant que chez certains, les poubelles restent dehors de toute la semaine ?

M. le Maire : La réglementation précise qu'elles doivent être sorties la veille et rentrées, au plus vite, le lendemain. C'est le voisinage qui se plaint des poubelles qui ne sont pas rentrées, c'est vrai qu'elles doivent être rentrées.

Mme Nadine PAUL : Je peux rebondir sur les propos de Jean-François parce que moi aussi, j'ai été interpellée. Sur le courrier envoyé par la mairie, il est écrit « il nous a été signalé à plusieurs reprises que vos bacs à déchets restaient plusieurs jours sur le domaine public ». Il nous a été signalé, c'est donc le voisinage ?

M. le Maire : Bien sûr.

Mme Nadine PAUL : Donc parce que le voisinage signale, on écrit ? « Les bacs de tri doivent être sortis la veille au soir du jour de collecte et à partir de 18 heures devant votre propriété. Des bacs de tri doivent être rentrés dans votre propriété dès le vidage et au plus tard le jour de la collecte à 20h00. Par conséquent, je vous demande de bien vouloir respecter ces consignes faute de quoi vous encourez une amende de 35 € ». Quand on se promène dans Garennes, si on a un voisin sympa qui ne nous dénonce pas, on ne recevra jamais cette lettre de la mairie mais existe-t-il une tolérance particulière pour certains points de Garennes ou pour les propriétaires de résidences secondaires car on est tous entourés de gens qui laissent

leurs poubelles dehors pendant 15 jours ou 3 semaines, est-ce que ces gens reçoivent aussi une lettre de la mairie avec une amende de 35 € à la clé ?

Ma question est de savoir si parce que notre voisin nous dénonce de ne pas avoir rentré notre poubelle avant 20 heures le lundi soir, on va recevoir une lettre de la mairie ou est-ce que c'est la police municipale qui tourne ou encore Gilbert LETENNEUR qui tourne puisque c'est dans ses prérogatives ? J'aimerais savoir comment ça se passe avant que la lettre parte.

J'ai une 2e question liée à ça. Les gens reçoivent ce même type de lettre et curieusement, fait réel que je peux prouver, ça fait la 3e fois que je suis appelée sur la même rue, rue des Roses. Je suis contactée pour des problématiques de taillage dans cette rue, c'est quand même très curieux, c'est juste en face de chez toi et comme ce n'est pas très précis sur la lettre, je me suis rendue, hier soir, chez des gens qui m'ont appelée parce qu'ils ne comprennent pas ce qu'on leur demande de tailler. Ils m'ont montré ta lettre, elle est signée de toi, le Maire, ils me disent qu'ils ne comprennent pas parce qu'ils n'ont pas de haies, en plus le chemin communal derrière chez eux est plein de ronces, pas du tout entretenu, les ronces arrivent dans leur jardin. Ils demandent si avant d'écrire, la mairie pourrait-elle s'occuper du chemin communal ou s'occuper des caniveaux qui sont plein de merde ?

Cette lettre rejoint ce dont tu parlais Jean-François car c'est la même question. Comment ça se passe, comment vous décidez, avez-vous un plan de Garennes, vous procédez rue par rue et vous écrivez ? Ça fait 3 fois que je suis appelée rue des Roses et pas sur la même semaine, la rue des Roses est systématique alors que d'autres rues ne sont jamais visitées. Comment faites-vous ?

M. le Maire : On écrit aux personnes quand il y a une récidive.

Mme Nadine PAUL : En l'occurrence, les personnes dont je te parle n'ont jamais eu de lettre auparavant de la mairie, jamais.

M. le Maire : Sur les poubelles ?

Mme Nadine PAUL : Non, sur le taillage.

M. le Maire : C'est la première fois qu'on leur écrit de tailler leurs haies.

Mme Nadine PAUL : Ils n'ont pas de haies.

M. Gilbert LETENNEUR : Si, la haie qui est chez eux où il y a les ronces qui reviennent sur le terrain communal.

Mme Nadine PAUL : Alors dans la lettre est-il possible de préciser ça ? J'ai la lettre, franchement...

M. Gilbert LETENNEUR : Les employés communaux ne peuvent même pas tondre, ils sont obligés de rester à 1 m de leur clôture.

Mme Nadine PAUL : C'est donc sur le chemin communal et non pas sur le trottoir.

M. le Maire : Il n'y a pas de chemin communal là.

Mme Nadine PAUL : Ce n'est pas spécifié sur la lettre.

M. le Maire : Mais il n'y a pas de chemin communal.

M. Gilbert LETENNEUR : Le renforcement est bien communal là où habitait un administré connu.

Mme Nadine PAUL : Est-ce un chemin communal ou pas ?

M. Gilbert LETENNEUR : C'est un bout de terrain communal.

Mme Nadine PAUL : Donc c'est communal et ce qui passe derrière chez eux, ça appartient à qui ? Le chemin entre leur terrain et le terrain d'à côté ?

M. le Maire : Il n'y a pas de chemin.

M. Thierry MARTIN : On a appelé la personne pour qu'il vienne tailler ses haies.

Mme Nadine PAUL : C'est un chemin qui appartient à qui ? Je ne parle pas du terrain, je parle du chemin.

M. le Maire : Il n'y a pas de chemin derrière.

Mme Nadine PAUL : Si, je l'ai pris en photo, j'y suis allée hier.

M. le Maire : C'est parce que les gens ont nettoyé il y a un petit moment...

Mme Nadine PAUL : Non, il y a 2 clôtures et un chemin au milieu. Arrêtez de me prendre pour une imbécile, j'y suis allée hier soir. Il y a un chemin, 2 clôtures et un chemin communal au milieu qui est plein de ronces.

M. Gilbert LETENNEUR : Le chemin communal par lui-même, les employés communaux ne peuvent pas y aller pour la bonne raison qu'il y a une haie où les ronces sont dans le chemin.

Mme Nadine PAUL : Les ronces du propriétaire d'à côté tombent même dans le jardin de ceux à qui vous avez écrit. Tout ça pour dire que je voudrais savoir comment ça se passe parce qu'avant d'écrire ça, il faut tout prendre en considération parce que ce n'est pas très clair. Sur les poubelles, je vous laisse répondre parce que moi aussi, je m'interroge. Quand on passe dans Garennes, on est tous témoins sur le fait que beaucoup de gens ne rentrent pas leurs poubelles le soir même de la collecte, des gens les laissent 15 jours ou 3 semaines quand ils ont des résidences secondaires. Écrivez-vous aux gens qui ont des résidences secondaires ?

M. le Maire : Si on voit les poubelles pendant 15 jours, on va leur écrire. On commence parce qu'il y a eu des plaintes, on va patrouiller et regarder, c'est sûr que maintenant au bout d'une journée on enverra quelque chose, on fera le nécessaire pour les poubelles.

Mme Nadine PAUL : Donc vous nous expliquerez, lors d'un prochain conseil ou commission, comment vous procédez pour faire rue par rue parce que pourquoi la rue des Roses ?

M. Gilbert LETENNEUR : Parce que les employés communaux se sont plaints qu'ils ne pouvaient pas couper l'herbe au ras de la propriété à cause de ronces.

Mme Nadine PAUL : Alors ils ne peuvent pas non plus faire le chemin communal derrière car, pour le coup...

M. Gilbert LETENNEUR : Ce chemin appartient à un particulier.

M. le Maire : Alors ce n'est pas un chemin communal.

M. Gilbert LETENNEUR : Les ronces appartiennent à un particulier.

Mme Nadine PAUL : Je ne parle pas des ronces, je parle du chemin.

M. le Maire : Je n'ai pas connaissance d'un chemin communal à cet endroit.

Mme Nadine PAUL : Il y a un chemin.

M. le Maire : Ce sont les gens qui l'entretenaient fut un temps et maintenant plus personne ne l'entretient.

M. Gilbert LETENNEUR : Il fait 15 m.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : C'est le même problème sur le chemin qui est le long du haras, qui va derrière jusqu'à la station.

M. Gilbert LETENNEUR : Oui, ils ont eu un courrier.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Néanmoins quand on demande aux employés communaux de le faire, ils ne le font pas.

M. Gilbert LETENNEUR : Ce n'est pas à eux.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Le passage est bien à la commune ? J'ai déjà posé cette question et on m'a certifié que c'était à la commune. Donc même s'ils ne peuvent pas passer sur toute la longueur, au milieu, ils peuvent le faire, ce n'est même pas fait. J'y passe tous les jours, j'y promène mon chien.

M. Gilbert LETENNEUR : Oui, ce n'est pas moi qui gère les côtés.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Je suis adulte mais il y a des gamins là, il y a des enfants qui passent.

M. le Maire : Il faut le faire nettoyer et puis c'est tout, si ce n'est pas fait, il faut le faire.

M. Jean-François BOURGOIN : Jean-Pierre, ça veut dire qu'il faut qu'on soit vigilants parce que rappelle-toi, rue du Docteur Delasiauve, on avait dit que c'est Gilbert LETENNEUR mais ce n'était pas lui, les gens ne comprenaient pas pourquoi on leur mettait des PV, des petits papiers sur le pare-brise, ça crée toujours des problèmes. Les gens disent pourquoi eux en ont et pas nous, il faut faire attention parce qu'en envoyant des courriers comme ça, ça crée des vexations, on n'est pas clairs.

Mme Nadine PAUL : Surtout sur dénonciation des voisins parce que là, on entre dans autre chose et c'est en ça que je pense qu'il faut qu'on soit vigilants à faire peut-être une réunion, une commission sur comment on fonctionne pour contrôler ce genre de choses et non pas prendre acte de ce qu'un voisin va dire. On est tous submergés, des gens qui envoient des photos systématiquement des gens qui se garent trop longtemps à un endroit, tous les jours on reçoit des photos du voisin qui laisse sa voiture garée au même endroit.

Est-ce que c'est notre rôle d'aller là-dessus ou est-ce notre rôle de trouver une solution ou de mettre en pratique quelque chose et non pas d'écouter les dénonciations des uns et des autres ? C'est une question que je pose ce soir parce qu'effectivement recevoir une lettre comme ça où on me dit « il nous a été signalé à maintes reprises que vous ne rentrez pas vos poubelles à 20h00 », je pense qu'on est plus d'un ici qui ne l'a pas forcément rentrée à 20h00. Recevoir une lettre de la mairie avec ce type de phrase en précisant que 35 € d'amende la prochaine fois, ça pose question.

M. Daniel DOUARD : Je voudrais rebondir sur le principe, que tu évoques, des poubelles qui restent le soir et plus longtemps éventuellement dans la semaine. Tout dépend de l'endroit, c'est vrai qu'effectivement tout le monde, je pense que personne ne pourra dire le contraire, que quand des poubelles sont sur le trottoir et que les usagers piétons qui sont sur les trottoirs veulent passer, effectivement les poubelles les en empêchent, ils doivent descendre sur la rue pour passer. Ce n'est pas logique, pas normal, je pense que tout le monde est d'accord. Après la façon de faire pour les empêcher de faire, c'est une autre idée parce qu'effectivement tu n'as pas été la dernière à demander que les gens taillent leurs haies, qu'on envoie des lettres à tous ceux qui taillent les haies surtout quand ce sont tes voisins.

Mme Nadine PAUL : Mon souci, c'est la justice, c'est-à-dire que c'est la même règle pour tout le monde et qu'il n'y a pas de passe-droit.

M. Daniel DOUARD : On est tous d'accord.

Mme Nadine PAUL : Idem pour les poubelles. En l'occurrence, est-ce que vous savez où a été envoyée cette lettre ?

M. Daniel DOUARD : Non, je n'étais pas au courant des lettres.

Mme Nadine PAUL : Je vous le dis, ça ne gêne absolument personne, il n'y a pas de trottoir à l'endroit où ça été fait, ça ne gêne personne sauf un voisin qui ne s'entend pas avec son voisin.

M. Daniel DOUARD : Ça arrive.

Mme Nadine PAUL : Bien sûr mais ma question est de savoir si on n'a pas un moyen, si on ne peut pas réfléchir en conseil municipal entre nous avant de prendre fait et cause pour un voisin par rapport à un autre parce que c'est exactement ce qui s'est passé. C'est-à-dire qu'en envoyant cette lettre, on choisit d'écouter un voisin plutôt qu'un autre. Peut-être que la solution serait de travailler ensemble pour informer les gens, leur dire qu'il y a une règle qui la même pour tous, appliquons la avant d'envoyer ce type de lettre, travaillons ensemble pour informer les gens.

M. Daniel DOUARD : Je reviens surtout pour les poubelles parce qu'effectivement ça gêne les usagers qui passent et qui ne sont pas contents, ils doivent descendre du trottoir, ils prennent des risques.

Mme Nadine PAUL : Oui mais les règles doivent être partout et pour tout le monde pareilles. Personne n'est au-dessus de la loi, si vous décidez d'instaurer 35 € d'amende parce qu'à 20h00 la poubelle n'est pas rentrée, il faut l'appliquer à tout le monde. C'est mon principe, tout le monde n'est pas forcément d'accord.

M. Daniel DOUARD : C'est le principe qui est écrit parce que c'est la loi qui est comme ça mais on ne met pas de procès.

M. le Maire : On n'a pas encore mis d'amende.

Mme Nadine PAUL : C'est écrit dans la lettre.

M. Daniel DOUARD : C'est pour essayer que les gens le fassent et comprennent qu'ils doivent rentrer leur poubelle ou qu'ils la fassent rentrer par leur voisin s'ils ne sont pas fâchés avec.

M. Jean-François BOURGOIN : Ma dernière observation, le hasard fait qu'on s'est retrouvés, avec Daniel, face à un problème, j'allais dire qui risque d'en être un, c'est le raccordement ENEDIS des gens, ce n'est pas AIR8 qui est responsable, c'est ENEDIS. Avec Daniel, on a été surpris qu'ils balancent uniquement de la terre et du sable sur le raccordement en face, chez un voisin. Ils étaient gênés de voir qu'on était là mais on s'est retrouvés, tous les 2, présents, sur le raccord il n'y avait pas de gouttière, il n'y avait pas de protection, ils ont balancé du sable, ils étaient surpris qu'on regarde avec Daniel.

M. Daniel DOUARD : On leur a d'ailleurs fait remarquer.

M. Jean-François BOURGOIN : On leur a fait remarquer, on était surpris. Il faut que tu émettes des réserves sur la réception des travaux d'ENEDIS, c'est ENEDIS.

M. le Maire : De toute façon la nouvelle ligne qui est posée, ils vont faire un contrôle avec une surintensité pour voir s'il y a eu des détériorations sur ces câbles et sur ce raccordement. Un truc qu'ils ne font jamais mais ils vont le faire, ENEDIS est circonspect sur le résultat de tout ça, ils ne font pas confiance mais maintenant c'est trop tard puisque le marché est pris avec cette entreprise, avant de brancher, ils vont bien contrôler si l'ensemble du câble supporte bien les surtensions qui peuvent arriver et en plus, ils vont contrôler tout ce qui est au niveau des raccords. Un enfouissement électrique n'est protégé que par les gaines qui sont autour, on ne met pas de gouttière, ils ont juste mis des flexibles à chaque passage de garage.

M. Daniel DOUARD : Ceci dit, ce que dit Jean-François te concerne parce qu'effectivement c'est une canalisation d'eau qui est rentrée dans la propriété et qui traverse dans la tranchée, ils versaient directement la terre dessus sans mettre de protection sur cette canalisation d'eau qui est une canalisation du syndicat.

M. le Maire : Oui mais c'est un branchement.

M. Daniel DOUARD : Oui, c'est un branchement mais ce n'est pas logique qu'ils fassent comme ça quand même. Le branchement risque d'être déséquilibré par rapport à la terre qu'ils ont amenée.

M. le Maire : On va contrôler.

M. Daniel DOUARD : On leur a dit qu'ils auraient dû mettre du sable autour et qu'ils stabilisent mais ce n'est pas nous qui les commandons.

M. Jean-François BOURGOIN : On s'est retrouvés la juste au moment où ils étaient en train de verser le sable, on était étonnés.

Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS : Je voulais savoir si une association – qui n'est pas de Garennes mais qui touche une subvention de Garennes – pourrait passer un article dans le bulletin municipal.

M. le Maire : Tu parles pour ta paroisse.

Mme Nadine PAUL : Tu parles pour toi.

Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS : Bien sûr mais ça peut être pour d'autres aussi.

M. le Maire : Tu parles pour le judo de Bueil ?

Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS : Oui.

M. le Maire : Puisqu'on donne une subvention, je ne vois pas pourquoi puisqu'il n'y a pas de concurrence sur Garennes pour le judo.

Mme Nadine PAUL : Sauf erreur il y a d'autres associations, au contraire...

M. le Maire : Le club de Pacy est souvent dans le bulletin.

Mme Nadine PAUL : D'ailleurs le vélo club de Pacy, je n'ai pas reçu d'articles pour le bulletin donc il n'y en a pas. Je profite qu'on en parle, Jeanine, si tu veux faire un article, on est timés sur le bulletin parce qu'on voudrait vraiment le sortir avant Noël.

Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS : Sinon ça sera pour le prochain.

Mme Nadine PAUL : Tant qu'à faire, si tu as un article, envoie-le-moi rapidement, j'en profite pour dire à Arnaud qu'on n'a pas reçu son article.

M. Arnaud BABY : on a déjà fait un article l'année dernière, on ne va pas en refaire un cette année.

Mme Nadine PAUL : Mais c'est pour toi, je rappelle qu'il y a de nouveaux arrivants à Garennes tous les ans, les associations ont toute leur place dans le bulletin. Si tu ne veux pas en faire, il n'y a pas de souci.

M. Arnaud BABY : On dit qu'à chaque fois on parle toujours du vélo de Pacy.

Mme Nadine PAUL : Après c'est ton opinion, si tu ne veux pas faire d'article, tu n'en fais pas, ça me fait gagner de la place dans le bulletin. Si tu n'as pas besoin de subvention non plus, tu nous le dis.

M. Arnaud BABY : Au contraire, je veux bien faire un article sur le vélo mais j'ai peur que les gens se lassent de voir encore et encore du vélo.

Mme Nadine PAUL : Je pense que tu as reçu un mail de Paola qui a écrit à toutes les associations.

M. Arnaud BABY : Oui. Tous les ans, on organise la course de Garennes de VTT.

Mme Nadine PAUL : Justement peut-être que l'article peut reprendre la course qui est organisée à Garennes, après tu fais ce que tu veux.

M. Arnaud BABY : Au contraire, j'en fais un pour la semaine prochaine.

Mme Nadine PAUL : Voilà, vous ne pédalez pas vite.

Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS : Paola, pourriez-vous envoyer la date à laquelle nous devons déposer les articles ?

M. le Maire : C'est presque dépassé mais on peut encore en recevoir.

Mme Nadine PAUL : Il vous reste 10 jours et vous m'envoyez une photo à part.

M. Arnaud BABY : Je voudrais revenir sur les poubelles, c'est bien pour notre empreinte carbone que le camion ne passe plus qu'une fois toutes les 2 semaines. Néanmoins cet été, même s'il n'a pas fait très chaud, on est obligé de mettre de la javel dans la poubelle verte pour éviter les asticots, les mouches, au niveau de l'hygiène c'est du grand n'importe quoi, je pense qu'on va réussir à faire venir des rats au bout d'un moment. C'est très bien pour l'empreinte carbone mais à côté de ça, on met de la javel. Quand la poubelle jaune est pleine, que fait-on de nos déchets ? J'ai déjà mis des sacs transparents mais on voit le gars qui ramasse la poubelle verte ramasser également tous les déchets qu'on a triés. De fait maintenant on se dit qu'on va faire pareil, on met tout dans la poubelle verte, on ne trie plus rien. J'ai appelé, au mois d'août, la personne qui est responsable des poubelles pour en avoir des plus grandes mais elle m'a dit que ce ne sera pas avant l'année prochaine parce qu'ils sont débordés. Avant de mettre ça en place, il aurait été bien de se pencher sur le sujet car on n'est pas au point. Je sais que la mairie n'y est pour rien car c'est une compétence de l'Agglo.

M. le Maire : On a déjà fait remonter à maintes reprises, tu n'es pas le seul à te plaindre d'un ramassage tous les 15 jours.

M. Arnaud BABY : Non, il n'y a pas que moi.

M. le Maire : On l'a déjà remonté mais c'est globalisé, tout est fait au niveau d'EPN, ils ne vont pas faire une exception pour Garennes. Il n'y a que le centre d'Évreux, Gravigny et Saint-Sébastien-de-Morsent où ils passent tous les jours pour Évreux et une fois par semaine pour Gravigny et Saint-Sébastien-de-Morsent.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Où est l'équité ? Tu as parlé de 74 communes, l'équité voudrait que la situation soit la même pour tout le monde. On devrait tous avoir la même chose.

M. Daniel DOUARD : On est tout à fait d'accord sur ce principe.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Je plains les couples qui ont des enfants en bas âge, ça doit être horrible avec les couches.

M. Daniel DOUARD : Ça fait beaucoup de débat, malheureusement comme vous avez pu le constater, il faut regarder un peu plus large, je ne vais pas défendre l'Agglo, je ne suis pas là pour ça, sur ce principe je ne suis pas forcément d'accord avec ce qu'ils font. Le problème est que toutes les Agglo ont fait pareil et c'est parti pour encore de moins en moins.

M. le Maire : C'est une histoire de budget.

Mme Nadine PAUL : Justement puisqu'on parle des poubelles, il y a une question récurrente sur les réseaux depuis 3 mois, pourquoi est-ce qu'on a moins de poubelles qu'avant alors que les taxes continuent à augmenter ? Je connais la réponse et la raison, je me fais juste l'interprète de ce qui est présent sur notre Facebook, on a eu un vrai débat de Garennais qui ont mis ça sur notre Facebook je pense qu'il faut être clair et expliquer aux gens pourquoi un ramassage des poubelles tous les 15 jours alors qu'on paye toujours pareil. C'est le raisonnement des gens sur les taxes d'ordures ménagères, je pense qu'il serait bon qu'un élu de l'EPN explique vraiment pourquoi les gens ont moins de poubelles ramassées en continuant de payer la même chose.

M. Daniel DOUARD : Je ne peux expliquer que ce que je sais, je ne sais pas tout. Il y avait un problème d'équité sur le principe de l'Agglo, il y avait l'ancienne Agglo (GEA) d'Évreux où il y avait le ramassage des déchets verts que nous n'avons jamais eu dans notre partie sud de l'Agglo. Notre taxe était beaucoup plus importante dans le sud de l'Eure qu'elle ne l'était sur Évreux.

M. le Maire : 4 % de plus.

Mme Nadine PAUL : On s'en souvient, on l'avait évoqué au premier conseil.

M. Daniel DOUARD : Ça a duré pendant un certain temps malgré les revendications qui étaient faites et en particulier des gens du sud qui demandaient pourquoi ils payaient tant et on sait pourquoi, c'est parce qu'on a payé pour le Setom, le fameux Setom, c'est l'usine d'incinération, le ramassage les y dépose. Là-bas, c'est géré entre plusieurs intercommunalités, il y a beaucoup d'intercommunalités au sein du Setom, c'est encore une autre entité économique. Il y avait eu des emprunts, une gestion plus ou moins aléatoire au Setom et il fallait rembourser des choses. La ville d'Évreux, à l'époque, le GEA d'Évreux n'avait pas voulu accepter de participer alors que nos syndicats sud de l'Eure avaient payé, nous avions donc des taxes qui étaient très lourdes alors qu'on n'avait pas de déchets verts. Eux avaient des déchets verts à ramasser et moins chers.

Il a donc fallu rétablir la situation pour faire l'équité, on était tous d'accord, c'est d'ailleurs la loi dans la mesure où il y a possibilité. En effet, l'équité s'est faite en descendant le taux de taxe dans le sud et en l'augmentant dans le nord de l'agglomération, ce qui a fait hurler les gens du nord de l'agglomération qui ont enlevés les déchets verts qu'ils avaient alors que le taux a augmenté quand le nôtre a baissé.

M. le Maire : C'était un peu l'historique qui s'est passé quand on était en communauté de communes de Saint-André, qu'on avait un taux beaucoup supérieur à la moyenne générale pour le Setom, c'était pour équilibrer le budget. Après, quand on est arrivé à Évreux et au bout d'un certain nombre d'années, la préfecture a dit qu'il n'était pas possible de pratiquer sur la même entité de l'EPN, 2 taux d'ordures ménagères, ce n'est pas possible. Ça ne s'est pas bien passé, quand on a supprimé les ramassages de déchets verts côté nord, ce n'est même pas encore passé, il y a encore des manifestations et là, pour avoir un taux comme ça, ils ont voulu trouver des économies en ne faisant qu'un passage tous les 15 jours pour les ordures ménagères. Voilà comment ça s'est passé. Bien sûr peu sont contents de cette solution surtout pour l'été.

Mme Nadine PAUL : La question ne concerne pas tant le passage tous les 15 jours bien que cela pose problème à beaucoup de gens mais plutôt de comprendre le lien entre un passage tous les 15 jours et une taxe identique ou en hausse.

M. Daniel DOUARD : Elle a baissé chez nous et elle a augmenté au nord.

Mme Nadine PAUL : Oui mais les gens ne voient pas ce qui a monté de l'autre côté, ils voient que leur taxe est pareille.

M. le Maire : À Garennes, elle a baissé de 3 %. Entre 2023 et 2024, elle a baissé de 3,5 %.

M. Daniel DOUARD : Justement ce qui est dit sur les réseaux sociaux, sur Facebook, n'est pas la vérité. La vérité n'est peut-être pas dite parce que justement peut-être qu'il n'y a pas l'explication nécessaire à le faire.

Mme Nadine PAUL : Si vous me dites que ça a baissé de 3,5 %, cela signifie que ce qui est dit est faux.

M. Daniel DOUARD : En effet, c'est faux.

Mme Nadine PAUL : Très bien, les gens entendent.

M. Jean-François BOURGOIN : Il faut dire aussi que le Setom bénéficie à Évreux, c'est ce qui chauffe Évreux.

M. le Maire : C'est un autre organisme.

M. Daniel DOUARD : Non, ça ne bénéficie pas à Évreux, c'est vendu. Le chauffage urbain d'Évreux est en effet réalisé avec les ordures qui sont brûlées à Évreux et c'est vendu à la ville d'Évreux, aux entreprises de la ville d'Évreux pas forcément à la ville parce que ce ne sont pas les habitants qui sont chauffés, ce sont les grands bâtiments, les entreprises.

M. Jean-François BOURGOIN : Ça ne concerne qu'Évreux.

M. Daniel DOUARD : Pour l'instant mais ils vont l'élargir à ceux qui veulent venir.

M. le Maire : On ne va peut-être pas mettre une canalisation d'Évreux à Garennes ou à Saint-André.

M. Jean-François BOURGOIN : Voilà pourquoi les Garennais se posent des questions.

M. le Maire : Il faut que les Garennais voient bien leur feuille d'impôt entre 2023 et 2024, le taux a baissé de 4 %. Bien sûr les bases, comme chacun a vu que sur ses impôts les bases ont augmenté l'an dernier de 3,9 %. Ce sont des bases régies par des lois budgétaires qui augmentent tout le monde.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Il ne faut pas que tu dises les bases, il faut dire la part de l'État, c'est beaucoup plus clair pour les gens.

M. le Maire : Ce n'est pas la part de l'État, c'est la valeur que l'État détermine. On ne donne rien à l'état.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Oui c'est ce que je te dis, au lieu de dire les bases tout court, dis la valeur de l'État, que l'État donne.

M. le Maire : Non, ce n'est pas ça. Ce n'est pas le terme exact, c'est la valeur locative qui a été décidée par la loi de finances décidée par l'État mais ce sont eux qui décident.

M. Daniel DOUARD : Il faut savoir qu'il était de 7,5 avant.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Ce n'est pas à moi qu'il faut expliquer, ne dis pas que c'est la base car ça ne parle pas aux gens.

M. Daniel DOUARD : C'est un problème de communication de l'État.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Il faut dire que c'est le calcul réalisé par l'État qui est revalorisé. Si tu dis ça, les gens comprendront plus que la partie de la commune a baissé quand celle de l'État a augmenté d'où la stagnation ou l'évolution.

M. Daniel DOUARD : Ce sont les bases, les taux nous concernent, nous ne les avons pas augmentés quand les bases ont augmenté, ce qui fait que les gens payent plus cher.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : C'est le mot base qui ne va pas.

M. le Maire : C'est le terme exact au niveau fiscalité.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Peut-être faudrait-il plus communiquer sur le sujet.

M. Daniel DOUARD : C'est général en France.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Oui mais nous, sur la commune pour expliquer un peu plus aux gens.

M. Daniel DOUARD : Je pense qu'elle a été faite.

M. le Maire : On l'a faite justement pour justifier qu'on n'augmentait pas.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Mais on a le panneau Pocket, en parler sur le panneau Pocket sans entrer dans le détail. Tout le monde ne lit pas nos PV d'AG, une petite phrase sur le panneau Pocket ne serait pas négligeable.

M. le Maire : On est d'accord.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Ça évitera d'ailleurs...

M. Daniel DOUARD : De dire des choses qui ne sont pas vraies.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Inexactes, je ne dirais pas fausses mais inexactes.

M. le Maire : Ou mal comprises.

Mme Estelle THURET-LEFLOCH : Au niveau du chemin du Radon, certains Garennais ont constaté l'arrivée des rats.

M. Gilbert LETENNEUR : C'est normal quand la rivière monte.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Non mais même avant, même cet été.

M. le Maire : Tant qu'il y a des cultures dans la plaine, ça attire les rats et dès que c'est coupé, ils viennent vers les habitations, c'est pareil tous les ans. Vous pouvez demander des graines pour dératisation.

Mme Nadine PAUL : Justement il faut rappeler aux gens qu'ils peuvent venir à la mairie car ils ne sont pas au courant. On parle de rats qui ne sont pas chez les gens mais sur le chemin, sur le bord de route. Bien sûr ce n'est pas la faute de la commune mais il faudrait peut-être rappeler aux gens qu'ils peuvent s'adresser à la mairie pour récupérer des produits.

M. le Maire : N'oublions pas que plus ça va, plus les gens ont des poules qui attirent les rats.

Mme Nadine PAUL : Que devons-nous répondre à quelqu'un qui demande de passer parce qu'il y a des rats sur le chemin du Radon mais pas dans la propriété de quelqu'un, qui est entouré de voisins qui ont des poulaillers dans un terrain qui n'est pas tenu, dans lequel c'est la jungle, je l'ai constaté. Qu'est-ce qu'on fait ? On dit que c'est comme ça, que c'est le mauvais temps, il faut attendre que ça se passe ? Je ne pense pas qu'on puisse répondre ça. Je le dis ce soir, on est bien d'accord que ces personnes ont tout à fait le droit de se présenter en mairie pour venir chercher ce dont ils ont besoin en produits ?

M. le Maire : Bien sûr.

Mme Nadine PAUL : J'y suis allée, ces personnes m'ont dit qu'elles ne voyaient jamais personne de la mairie sur le chemin du Radon, absolument jamais personne. Je ne sais pas si c'est vrai. J'ai vu des rats en y allant avant-hier...

M. le Maire : C'était au bord du Radon ?

Mme Nadine PAUL : C'est le long, avant les habitations, avant d'arriver en haut, au 1, juste avant sur le chemin. Il y a des ragondins et des rats. Il s'avère qu'il y a un terrain avec un poulailler absolument pas entretenu, ça attire forcément d'autant plus.

M. Gilbert LETENNEUR : De plus ces gens ont de la paille et tout, il y a des ballots de paille.

Mme Nadine PAUL : Je ne dénonce personne mais je dis juste que ne voyant pas la mairie, n'étant pas sur les réseaux, je leur ai dit qu'ils pouvaient aller chercher les produits à la mairie.

M. le Maire : On va refaire une information sur panneau Pocket.

M. Jean-François BOURGOIN : C'est aux services techniques.

Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS : Des personnes sont allées aux services techniques pour rechercher du produit et ils ont eu des réflexions parce que ce n'était jamais l'heure. J'ai déjà posé la question mais je n'ai pas eu de réponse. C'est vrai que les employés municipaux ont des horaires et ils doivent aller travailler sur la commune, je sais aussi que les secrétaires ont du travail, que la mairie n'est pas ouverte tout le temps.

M. le Maire : C'est un produit qu'on ne met pas à disposition comme ça.

Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS : Ne faudrait-il pas trouver un endroit, un moment pour que les gens puissent plus facilement aller chercher ce produit ?

M. Jean-François BOURGOIN : Aux services techniques.

Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS : J'ai ce genre de compagnons et quand je vais aux services techniques à 11h50 ou 11h55, ils sont là mais des personnes y sont allées et ont été plutôt mal reçues.

M. Gilbert LETENNEUR : Jeanine, seulement 2 personnes sont habilitées à donner le raticide.

Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS : Je sais qu'elles ne sont que 2 mais le problème n'est pas de savoir qui doit en donner mais l'endroit de distribution.

Mme Nadine PAUL : Est-ce qu'on peut indiquer ce soir à quelle heure et quel jour est-il possible de se présenter aux services techniques ?

M. le Maire : On va rappeler les modalités pour le retrait.

Mme Martine LEPETIT : Tous les jours à 11h45, s'ils ne sont pas arrivés, il faut attendre à la porte.

M. Daniel DOUARD : Je voudrais ramener les choses à leur juste valeur concernant les rats, on pense qu'il y en a plus à Garennes qu'ailleurs mais il y en a autant qu'ailleurs. Effectivement la paille, les poulaillers, c'est toujours embêtant, on ramasse des rats dans la cour de ferme et je mets du produit – je ne vais pas le chercher à la mairie – pour empêcher les rats. Effectivement je suis vice-président à Évreux où je n'entends parler que des rats, à Évreux, la ville d'Évreux, en ville, il y a des quantités de rats.

Mme Nadine PAUL : Comme à Paris.

M. Daniel DOUARD : Des quantités de rats énormes. Vous n'avez qu'à aller en ville et vous les voyez courir en plein jour à côté de Cora par exemple. Il n'y a pas que les poulaillers, qu'en campagne qu'il y a des rats, c'est un véritable problème. Ils faisaient une dératisation par an, ils sont passés à 2 et maintenant ils en sont à 6 par an à la ville d'Évreux. Le pire, c'est que ce sont les gens qui sont responsables aussi de les attirer parce qu'il y a des pigeons, ils donnent à manger aux pigeons, aux chats errants et ça profite aux rats.

Mme Nadine PAUL : J'en profite juste pour préciser que je suis élue, on me demande de poser des questions donc je les pose. J'ai vu un Monsieur tout à l'heure, que je ne connaissais absolument pas, je l'ai vu avant-hier et je l'ai revu tout à l'heure, ce ne sont pas des gens qui ne se plaignent pas simplement si on leur dit qu'il y a des rats à Évreux, je pense qu'ils s'en moquent. Ils sont embêtés tous les jours chez eux, s'il y a une solution pour récupérer des choses pour Garennes, c'est bien qu'ils en soient informés.

M. Daniel DOUARD : Je dis juste qu'il y en a partout.

Mme Estelle THURET-LEFLOCH : J'ai une autre question sur le terrain de pétanque. Un devis a été signé au mois de mai, pourquoi les travaux n'ont-ils toujours pas démarré ?

M. Thierry MARTIN : Heureusement que ça n'a pas été fait au mois de mai parce que le problème du terrain de pétanque, il faudra qu'on en parle en commission, on a plus le droit de traiter, on a plus le droit de rien donc si on avait dépensé de l'argent au mois de mai pour refaire le terrain de boules, avec toute la pluie qui est tombée, on pourrait recommencer maintenant. C'est un gros problème dont on doit parler en commission parce qu'avant, le terrain de boules était traité tous les 3 ou 4 mois, il était propre mais s'il faut rappeler un artisan à chaque fois pour refaire le terrain de boules, ça va coûter très cher à la commune pour le peu de gens qui jouent aux boules. Il faudra en discuter, un jour, en commission.

Mme Nadine PAUL : On avait évoqué l'idée de le mettre ailleurs, je le rappelle, il y a 3 ou 4 ans. On est prêts à se réunir, on est toujours prêts à se réunir pour discuter de ce qu'on fait et comment on le fait. Je suis la première à attendre des commissions, pas de souci, on en parle. C'est juste parce que vous nous aviez dit qu'un devis avait été signé au mois de mai...

M. Thierry MARTIN : Un devis a été signé mais finalement heureusement que ça n'a pas été fait.

Mme Nadine PAUL : Loin de moi l'idée de te mettre en cause, c'est l'automne et c'est l'hiver, il y a d'autres endroits à Garennes, on peut peut-être prendre une autre décision, il y a des tas de communes où il y a un terrain de pétanque entretenu sans que ce soient des dépenses faramineuses. On peut peut-être réfléchir ensemble et avancer là-dessus. Je ne suis pas du tout d'accord avec toi parce que je pense qu'il y a beaucoup de gens qui sont intéressés par le terrain de pétanque. On l'a eu, je ne sais pas combien de fois, en question au conseil. Des gens ont connu le terrain de pétanque avant et sont demandeurs de ça, surtout depuis le COVID. J'ai une question des riverains de la rue Pasteur, je sais qu'on a une commission sécurité la semaine prochaine mais je voudrais quand même poser la question parce qu'elle pose sujet au-delà de la commission sécurité. Est-ce vraiment officiel que les riverains de la rue Pasteur sont autorisés à garer leur véhicule le long des trottoirs de cette rue car cela n'est indiqué nulle part. Qui plus est, à la hauteur du 38 rue Pasteur, il y a un arrêt de car qui n'est pas signalé sauf sur le trottoir où se trouve le poteau, il y a aucun marquage au sol pour le stationnement ou pour le car. Les véhicules qui arrivent du pont roulent à vive allure, on le sait très bien, tout comme ceux qui arrivent d'Ivry. Garer son véhicule à ces endroits, le long du trottoir et sans marquage au sol est très dangereux car les conducteurs qui empruntent ces routes ne s'attendent pas à trouver des véhicules stationnés, c'est un risque d'accident.

M. Gilbert LETENNEUR : Il y a des quais bus là.

M. le Maire : Les quais bus ne sont pas des stationnements.

M. Gilbert LETENNEUR : Non mais pour les bus, il faut qu'ils s'arrêtent même si ce n'est pas matérialisé au sol.

Mme Nadine PAUL : Il n'y a pas de matérialisation au sol donc ça veut dire que les gens peuvent se garer, peuvent être amenés à se garer devant l'arrêt du bus puisqu'il n'y a pas de marquage au sol, ni d'interdiction. Au-delà de ça, c'est hyper dangereux.

M. Gilbert LETENNEUR : Les gens ne voient pas le panneau avec indiqué arrêt de bus ?

Mme Nadine PAUL : Non, je peux te garantir que le panneau ne se voit pas vraiment. Tu penses que les gens qui arrivent voient le panneau qui est sur le trottoir contre la maison ?

Il ne se voit pas du tout ce panneau. La question est de savoir s'il est possible de prévoir – peut-être on en parlera en commission la semaine prochaine et je demande à ce qu'on en parle – un marquage au sol, peut-être un stationnement marquage au sol mais en tout cas que ce soit matérialisé parce que les gens sont tous à se demander s'ils ne vont pas être alignés s'ils se garent le long du trottoir ou s'ils ne vont pas, comme c'est déjà arrivé par le passé, avoir leur voiture emboutie par un camion ou une voiture qui arrive à vive allure du pont. Je voudrais vraiment qu'on prenne cette question au sérieux.

M. le Maire : C'est enregistré, on en parlera jeudi.

Mme Nadine PAUL : Merci. Je voudrais savoir où on en est des commissions parce que sauf erreur, il n'y a plus de commissions. Là, on a la sécurité mais il n'y a plus d'autres commissions et je suis étonnée de ne pas avoir de commission sport, je me tourne vers Arnaud qui est le vice-président de la commission sport. L'an dernier, on a voté le budget pour ton projet polettrack, on a évoqué et voté un terrain de remise en forme pour Tourne-Boisset, ce sont 2 choses qui ont été mises au budget l'an dernier, on est en octobre 2024, on va finir l'année 2024, on a zéro commission sport, zéro dossier sur ce sujet et je voudrais savoir pourquoi. Pourquoi on n'a plus aucune commission du personnel, plus rien hormis la sécurité et les travaux, la communication, je voudrais savoir, Monsieur le Maire, pourquoi on n'a plus aucune commission et pourquoi le sport, on n'a toujours pas ton dossier sur tes projets qui ont été budgétés ?

M. Arnaud BABY : Concernant le projet, j'ai déjà fait l'étude budgétaire lors de la dernière commission sports.

Mme Nadine PAUL : C'était quand ?

M. Arnaud BABY : Je ne sais plus à quelle date j'ai envoyé le compte rendu.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : C'était avant l'été.

Mme Nadine PAUL : C'était bien avant l'été.

M. le Maire : C'était au printemps.

Mme Nadine PAUL : C'était plutôt vers le mois de mars. Quand on a un projet qui te tient à cœur et qui est budgété, pourquoi il n'y a pas de suite ?

M. Arnaud BABY : On attendait de voir s'il était possible d'acheter le terrain où se trouve le parking à côté du tennis.

Mme Nadine PAUL : On n'est pas informés.

M. Arnaud BABY : S'il y avait moyen d'acheter ce terrain et si c'était possible.

Mme Nadine PAUL : Tu es en train de nous dire que vous arrangez votre truc avant qu'on se réunisse en commission pour décider de l'endroit où on va le faire, vous attendez de savoir ? Pourquoi l'avons-nous budgété l'an dernier ?

M. Arnaud BABY : On a déjà regardé où il y avait moyen de mettre la pumtrack, c'était l'endroit le plus adapté.

Mme Nadine PAUL : Je ne comprends pas, c'était au terrain de foot avant.

M. Arnaud BABY : C'est vers le terrain de foot, à côté.

Mme Nadine PAUL : Oui et pourquoi ça ne pourrait plus être là ?

M. Arnaud BABY : Parce que s'il y avait moyen d'avoir le terrain où on se gare quand il y a une foire à tout.

Mme Nadine PAUL : Donc on est encore une fois en train d'attendre quelque chose qui ne va jamais se faire.

M. Arnaud BABY : Pourquoi tu rigoles ? Je ne vois pas ce qu'il y a de drôle.

Mme Nadine PAUL : Parce que c'est risible, ton projet te tient à cœur, est-ce que c'est pour les gens ou pas pour les gens ou pour les jeunes, pour tous les âges ?

M. Arnaud BABY : Stop, tu as raison, tu as encore raison, tout ce qu'on fait est mal, rien ne va, c'est bon, c'est saoulant, c'est pénible. Il n'y a jamais rien qui va, ça commence à bien faire. C'est fou, sérieusement.

Mme Nadine PAUL : Excuse-moi, Arnaud, ne me parle pas comme ça.

M. Arnaud BABY : À chaque fois qu'on fait une réunion au conseil municipal, jamais, jamais ça ne va. C'est drôle, ça te fait rire ? Moi, ça ne me fait pas rire du tout, c'est bon. Si c'est pour à chaque fois casser tout ce qu'on essaye de mettre en place, c'est bon.

Mme Nadine PAUL : Justement vous ne le mettez pas en place, c'est ça qui est risible, vous ne le mettez pas en place. On a budgété une somme, il faut que les gens sachent qu'à la place de ça, on n'a pas fait autre chose.

M. Arnaud BABY : On a fait le terrain de foot, le foot était prioritaire.

Mme Nadine PAUL : Pardon, on n'a pas fait la pumtrack à cause du prix qu'a coûté le terrain de foot ?

M. Arnaud BABY : Bien sûr.

Mme Nadine PAUL : Adresse-toi au maire alors, pourquoi ça n'a pas été fait, ne t'en prends pas moi.

M. Arnaud BABY : Parce que le terrain de foot était prioritaire.

Mme Nadine PAUL : Ne t'en prends pas à moi.

M. Arnaud BABY : Je te réponds.

Mme Nadine PAUL : Le terrain de foot, ce n'est pas moi, la fautive n'est pas moi pour le terrain de foot.

M. Arnaud BABY : Les habitants de Garennes avaient bien besoin de jouer au foot, non ?

Mme Nadine PAUL : Mais on a budgété, hors du terrain de foot, ta ligne.

M. Arnaud BABY : Non, on n'a pas pu le faire, on n'a pas pu faire.

Mme Nadine PAUL : Arnaud, on a budgété ta ligne, arrête de dire qu'on a pris le terrain de foot à la place, il y a une ligne pour toi.

M. Arnaud BABY : Ok, vous avez raison, Madame GUETTÉ mea culpa, voilà.

Mme Nadine PAUL : Tu n'a pas une attitude d' élu, je te pose une question pourquoi, en tant que vice-président des sports, tu ne vas pas mener ton projet qui intéresse beaucoup de gens, de jeunes à garennes ?

M. Arnaud BABY : Je suis en train d'étudier le projet, il ne faut pas dire que je ne fais rien.

Mme Nadine PAUL : Je ne sais pas, on n'en parle pas, tu n'as jamais rien à dire et je t'en parle, voilà. Tu es vice-président des sports, tu n'es pas uniquement élu, tu es vice-président des sports.

M. Arnaud BABY : Oui, je le sais.

M. Jean-François BOURGOIN : Arnaud, ce qu'on veut te dire, c'est qu'aujourd'hui il y a beaucoup de pumtrack, c'est la tendance, de moins de 300 m². Ton idée est bonne.

Mme Nadine PAUL : Bien sûr qu'elle est bonne.

M. Jean-François BOURGOIN : Et sachant le coût d'une pumtrack, je pense que c'est une bonne idée de revenir à 300 m².

Mme Nadine PAUL : Aujourd'hui je pose la question, est-ce qu'on a l'argent ou pas, Monsieur le Maire ?

M. le Maire : S'il n'est pas dépensé, il est toujours possible de le faire.

Mme Nadine PAUL : Donc tu vois, Arnaud, tu as l'argent, Monsieur le Maire vient de le dire. Il faut faire la commission, le projet et on y va et je voterai pour, tu ne pourras pas dire que je suis toujours contre.

M. le Maire : Il faut concrétiser le projet.

Mme Nadine PAUL : C'est pour ça qu'on en parle.

M. Jean-François BOURGOIN : Il faut se mettre d'accord sur le coût parce que c'est au mètre carré donc il faut se mettre d'accord sur la surface de la pumtrack.

M. Arnaud BABY : Déjà il faudrait savoir si on peut le faire à l'endroit où on aimerait bien qu'il soit fait.

Mme Nadine PAUL : Réunissons-nous en commission.

M. le Maire : On va réunir la commission, on va l'étudier lors de la prochaine commission, on choisira le lieu où on doit le mettre. On doit voir au niveau de l'urbanisme parce qu'on est en zone inondable.

Mme Nadine PAUL : Tu sais, tu peux me parler comme ça mais si ça voit le jour, je serai contente d'avoir eu cette discussion ce soir parce que sinon on ne l'aurait jamais eue et on n'aurait pas avancé. Je ne regrette pas, je regrette cependant qu'on n'ait pas de commissions et je voudrais savoir pourquoi.

M. le Maire : Il y a eu quand même la période de vacances.

Mme Nadine PAUL : Mais la commission du personnel, c'est depuis quand ?

M. le Maire : Elle a eu lieu en début d'année.

Mme Nadine PAUL : C'était même avant, je pense.

M. le Maire : Si on ne me donne pas de sujets à traiter...

Mme Nadine PAUL : Il n'y a alors aucun problème de personnel ? On ne peut pas réfléchir à autre chose, rien ? C'est un exemple.

M. le Maire : Si on pouvait déjà résoudre le problème de l'absentéisme, ça serait pas mal.

Mme Nadine PAUL : Justement alors pourquoi tu ne nous réunis pas pour parler des problématiques ?

M. le Maire : Je ne sais même pas si on a le droit de communiquer.

Mme Nadine PAUL : On a bien compris que tu ne voulais pas travailler avec nous mais peut-être que tu travailles avec ton groupe, je n'en sais rien.

M. le Maire : Pour te répondre sur les commissions, il y a eu quand même, depuis le mois de septembre au moins, 2 ou 3 commissions.

Mme Nadine PAUL : 2 fois la commission communication, celle des fêtes et cérémonies.

M. le Maire : Fêtes et cérémonies.

Mme Nadine PAUL : Parce qu'on arrive au 11 novembre.

M. le Maire : Voilà, c'est quand même saisonnier. On va en faire d'autres dans les mois qui viennent.

Mme Nadine PAUL : On verra.

M. Gilbert GENESTE : Quand et à quelle occasion la licence IV va-t-elle être utilisée par le conseil et qu'est-ce que devient la vente du PMU ?

M. le Maire : Premièrement, la vente du PMU concerne le propriétaire. Nous avons acheté la licence IV mais elle n'est pas encore effective car on attend encore, ça passe par le juge de la liquidation. Quand on l'aura définitivement, on aura un an pour l'ouvrir une journée par an.

M. Gilbert GENESTE : Elle n'est pas encore achetée alors.

M. le Maire : Si, on est dessus mais le juge doit déterminer que nous sommes acheteurs.

M. Gilbert GENESTE : C'est pour quand ?

M. le Maire : Ça dépend des délais administratifs.

Mme Nadine PAUL : Comment ça se passe si quelqu'un rachète le PMU pour la licence ? On l'a achetée mais on ne l'a pas.

M. le Maire : La personne qui voudra acheter va automatiquement revenir vers nous. Si on l'a eue entre-temps, on la proposera avec le PMU, on ne va pas la garder.

M. Gilbert GENESTE : L'acheter ou le louer, le PMU. Si quelqu'un le loue, il aura besoin de la licence IV.

M. le Maire : Tout à fait sinon ce n'est pas la peine d'acheter un bar. C'est sûr qu'on la mettra à disposition tout de suite, on ne va pas la garder sous le coude.

M. Gilbert GENESTE : On avait parlé du rallye plaines et vallées.

M. Thierry MARTIN : Il se fait, il passe à Garennes.

M. Gilbert GENESTE : Oui mais tu avais dit que des gens se plaignaient des chemins et de leur entretien.

M. Thierry MARTIN : C'était moi qui me plaignais des chemins.

M. Gilbert GENESTE : Est-ce que ça a été vu, fait ? Ça ne devait pas se voir avant et après ?

M. Thierry MARTIN : Je ne sais pas comment ça se passe avec la mairie, je ne sais pas s'ils passent avant.

M. le Maire : Maintenant qu'ils ont l'autorisation, c'est à nous de bien veiller à ce qu'ils laissent des chemins le mieux possible après leur passage.

M. Gilbert GENESTE : Est-ce qu'on fait un état des lieux avant ?

M. Thierry MARTIN : Je ne sais pas si ça se fait.

M. Gilbert GENESTE : Ce serait normal de le faire avant et après.

Mme Nadine PAUL : Ce qui est drôle, c'est que vous vous êtes abstenus sur le rallye plaine et vallée et que vous ne faites pas de contrôle, on a eu cette discussion, est-ce qu'on va voir les chemins avant, faire un état des lieux avant et après, ce qui serait logique. Le faites-vous ?

M. Thierry MARTIN : On va le faire.

Mme Nadine PAUL : Surtout que vous vous êtes abstenus.

M. Thierry MARTIN : Je suis d'accord.

Mme Nadine PAUL : C'est un peu contradictoire.

M. Thierry MARTIN : Non, ce n'est pas contradictoire, c'est parce qu'on n'y pensait pas.

M. Gilbert GENESTE : Il faudrait faire un état des lieux avant et le faire après.

M. le Maire : On va leur demander.

M. Gilbert GENESTE : Après, on ne peut rien dire.

M. Daniel DOUARD : Surtout compte tenu du temps.

M. Gilbert GENESTE : Oui, en plus vu le temps, il serait bien de le faire avant.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Si tu ne fais pas d'état des lieux avant, tu ne peux rien contester après.

M. le Maire : On va le demander.

M. Gilbert GENESTE : Je réitère ce que j'ai demandé précédemment, je demande que la commission des travaux soit prévenue quand il y a des réunions sur les travaux des îles et de la rivière.

M. le Maire : Pour le moment, on ne travaille pas sur les îles, en ce moment ce n'est pas l'aménagement des îles.

M. Gilbert GENESTE : Non mais quand il y a une réunion autour de ce chantier globalement, j'aimerais que la commission des travaux soit prévenue.

M. le Maire : Oui, tu l'exiges mais je regrette, le syndicat de rivière me dit qu'il ne convoque que le maire, c'est tout.

M. Gilbert GENESTE : Ça n'empêche pas d'être prévenus, j'ai bien dit prévenus.

M. le Maire : Sur un chantier, on ne peut pas être 15.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Ce n'est pas ce qu'il te demande.

M. Gilbert GENESTE : Je te demande que la commission des travaux soit prévenue quand il y a une réunion des travaux sur la rivière, c'est clair.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : J'ai 3 questions. La première concerne les encombrants puisqu'on a été avisés des modifications sur les encombrants, il faut maintenant appeler un numéro, pourquoi est-ce qu'on a plus les encombrants une fois par an ?

M. le Maire : Ça fait partie de la réforme des ordures ménagères.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Ça veut dire que là, il faut appeler une personne certains jours à certains créneaux horaires, tu imagines si tous les Garennais appellent ? La personne va péter un câble et puis je pense que ça a un coût derrière.

M. le Maire : Ça a été voté comme ça.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Qui a voté, à l'Agglo ?

M. le Maire : Ce sont les membres de la commission des ordures ménagères, ils ont voté toute cette nouvelle organisation, il y a déjà plus d'un an.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Il y a un an, on avait déjà les encombrants.

M. le Maire : Oui mais ils ont réformé le ramassage des encombrants.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Ma question est directe, ça veut dire qu'on appelle parce qu'ils vont prendre certains éléments mais ce qui ne sera pas pris, ça veut dire qu'on va utiliser la déchetterie donc on pousse à la consommation de la déchetterie derrière.

M. le Maire : Ce qu'ils ne prennent pas en encombrants ira en déchetterie.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Oui mais ça va aller assez vite pour certaines choses, quand tu vas atteindre un certain nombre de passages, ça va aller très vite.

M. Daniel DOUARD : Pour les encombrants, c'est une question d'économie parce que le camion se baladait pour ramasser les encombrants qui étaient souvent ramassés par les gens du voyage ou des ramasseurs particuliers juste avant. Il n'avait alors pas grand-chose à ramasser, il faisait des passages dans toutes les communes sans avoir vraiment de ramassage d'encombrants. D'après ce que j'ai entendu, c'est une nouvelle norme pour éviter d'avoir des dépenses de ripeur et d'encombrants, de camions qui dépensent beaucoup d'énergie à se promener dans toutes les rues, dans toutes les communes.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Je vais revenir sur l'histoire des entretiens des caniveaux et trottoirs. J'ai été très contente de ce qui s'est passé dimanche dernier avec l'association qui a participé à ramasser différentes cochonneries sur la commune mais je ne trouve pas normal que ce soit l'association qui le fasse et pas nos employés communaux. Je sais qu'ils ont beaucoup de choses à faire mais normalement ça fait partie de leurs tâches.

M. Daniel DOUARD : Ça serait beaucoup mieux que si les gens ne jetaient pas leurs ordures.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Je suis d'accord avec toi mais il y a des endroits, nos trottoirs avec la pluie et le vent, je sais qu'ils ne peuvent pas être partout, certains endroits ne sont pas entretenus ou pas souvent. Les grandes voies comme Aristide Briand, Pasteur, Marie Curie ou Anatole France sont des grandes voies de passage mais les autres un peu moins, la rue du Radon fait partie des secteurs très peu nettoyés par les employés communaux.

M. le Maire : Quand on voit des choses sur la route, on n'attend pas le ramassage, on le fait ramasser.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Je le fais devant chez moi.

M. le Maire : On le fait régulièrement, il n'y a pas une semaine durant laquelle on ne fait pas évacuer quelque chose qu'on a vu sur le bord d'une route. Je ne dis pas qu'on passe dans toutes les rues, je suis d'accord avec toi mais généralement on n'attend pas. On sait qu'un cumul de choses va en amener d'autres...

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Ça attire les rats.

M. le Maire : Même autre chose, je ne dis pas qu'ils passent dans toutes les petites rues mais généralement on leur fait remarquer qu'à tel endroit, il y a quelque chose à ramasser.

Mme Nadine PAUL : À leur décharge pour avoir participé au ramassage du matériel, on était 2 élus – Guillaume DOUARD et moi –, heureusement il y avait bon nombre de Garennais avec nous, les enfants de l'école de Garennes avaient déjà, une semaine avant, fait le même travail. Nous, on a ramassé derrière comme si ça n'avait pas été fait, ils l'avaient fait mais malheureusement il s'agit d'éducation de chacun, des citoyens, 90 % de ce qu'on a ramassé sont des mégots de cigarettes, énormément de canettes, de bouteilles de verre partout. Au-delà de ça, ça pose question car ce sont des endroits où se trouvent des poubelles partout comme au City Park.

On aura beau mettre des photos partout sur les réseaux sociaux puisque tout le monde se rejette la pierre en disant que c'est dégueulasse à Garennes, le City Park n'est pas entretenu, les gens mettent des poubelles partout, il faut que les gens se posent la question parce que c'est un peu facile de montrer du doigt. Je pense que chacun a forcément jeté un papier par terre un jour ou écraser un mégot de cigarette. C'est ce que nous expliquait Valeur Verte, c'est ce qui est le plus long à se dégrader et qui va dans la rivière. Le fils de Guillaume DOUARD a réussi à extirper, dans une canalisation, plein de mégots, ça allait directement dans l'eau. C'est un problème de conscience collective. Je félicite l'association qui œuvre dans toutes les communes du coin, ce n'est pas facile.

M. Daniel DOUARD : Pour rebondir sur ce que tu dis, certes dans les communes c'est sale partout malheureusement et même en plaine, au bord des routes je ramasse des bouteilles de verre, whisky, vodka, tout le long des routes, ça veut dire que les gens boivent en roulant et qu'ils balancent les bouteilles, parfois elles ne sont même pas vides. Vous pouvez en ramasser des centaines sur le bord des routes, tout le long des champs, s'il y a des cailloux, ça fait des morceaux de verre partout dangereux pour les pneus du véhicule mais également pour les enfants et tous ceux qui passent au bord des routes. C'est honteux.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Ma dernière question s'adresse à Daniel sur les transports. On n'est pas si loin de la rentrée, c'est vrai qu'il n'y a pas eu beaucoup de communication sur les transports, les tarifs, on a plus de communication via les écoles mais pas au niveau de la commune qui n'a fait que quelques communications. Les coûts, les inscriptions, les différentes lignes, les stations, tous les horaires, il n'y a pas eu beaucoup de communication.

M. Daniel DOUARD : Je m'inscris en faux à ce que tu dis, il y a eu beaucoup plus de communication cette année, je m'en suis chargé personnellement. Il y a eu des réunions, on a fait beaucoup de réunions avec les personnes qui assistent dans les bus, on a préparé pour que la rentrée se passe bien et ça s'est très bien passé cette année. La communication a été faite par tous les systèmes de communication qui existent, le panneau Pocket, sur des envois directs à tous les parents d'élèves, il y a eu quand même une énorme communication.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Dans ce sens-là, je suis d'accord, je l'ai reçue pour mon fils, au niveau du lycée les informations sont envoyées. Ce qui n'est pas normal, c'est que la commune ne le fasse pas aussi dans l'autre sens parce qu'un enfant qui arrive dans l'été et qui vient s'inscrire, il n'aura pas l'information. Panneau Pocket, c'est bien mais il serait bien aussi avoir toutes les informations bien affichées à la commune ou alors diffusées sur les réseaux de la commune.

M. Daniel DOUARD : C'est vrai qu'on voit dans toutes les communes, elles ont toutes reçues les informations, je pense qu'elles sont affichées. Tout ce qu'on reçoit de l'Agglo concernant les horaires, les nouveaux transports, etc....

M. le Maire : C'est sur le site de la commune.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : De l'Agglo, pas de la commune.

M. Daniel DOUARD : Non, de la commune.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Il n'y a pas grand-chose.

M. Daniel DOUARD : Il y a ce qu'on a.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Il y a un point important, tu avais parlé, l'an dernier, d'une évolution de communication sur tout ce qui concerne les retards sur les cars, les enfants n'ont pas cette information.

M. Daniel DOUARD : Comme toute chose et comme on discute souvent ici, on fait des réunions de commission toutes les semaines, les mercredis après-midi, pour travailler le sujet. Il y a une géolocalisation de tous les bus qui vont transporter les enfants, tous les transporteurs vont avoir la géolocalisation et sur le portable de tous les parents et enfants apparaîtra exactement où se trouve le bus et pourquoi il a du retard et combien de retard. C'est prévu pour la rentrée prochaine parce qu'effectivement ça doit être mis en place. Il y aura aussi, au pôle d'échanges, un grand panneau comme dans les gares avec les horaires de départ et d'arrivée et sur quel quai. On essaye d'améliorer au mieux avec des moyens financiers plus ou moins restreints.

Mme Nadine PAUL : Je pense que le problème de communication concerne surtout le fait que les nouveaux ne savent pas forcément à quoi ça correspond. Est-ce que c'est le bus pour aller au collège ou le car qui ramasse les enfants pour aller ailleurs ? Les gens qui ne connaissent pas ne savent pas à quoi correspond cette information.

M. Daniel DOUARD : On est en train de remettre tout ça en place car, comme vous le savez, il y a eu la transition avec tout ce que l'Agglo a repris de la région concernant tous les transports. De plus la loi nous interdit de gérer l'ensemble dès que ça dépasse les limites de l'Agglo, c'est-à-dire qu'on a des lignes qui vont jusqu'au collège d'Ezy ou de Bueil qui sont sur une autre Agglo, ça pose des problèmes.

C'est un maillage difficile et d'ailleurs je viens de mettre en place le TAD, transport à domicile, ce n'est qu'un début, ce n'est pas actuellement parfait mais on essaye, un taxi bus vient compléter dans nos communes rurales du sud de l'Eure comme il y en avait au nord, on va l'inaugurer, le taxi bus sera présenté samedi 26 à 11h00 à la mairie de Saint-André.

M. Jean-François BOURGOIN : Pour aller dans le sens de ce que dit Corinne, on sait, Daniel, que tu es déjà intervenu, il faudra, en 2025-26, que vous vous rapprochez de l'éducation nationale pour que les horaires correspondent aux bus. Parfois les horaires s'arrêtent à 13h30 quand le bus est à 17h30. Je sais que vous avez déjà fait cette démarche mais c'est important que l'éducation nationale et la mobilité se rapprochent, apparaissent parfois des aberrations y compris le samedi et le mercredi.

M. Daniel DOUARD : Ce n'est pas le manque de rapprochement, on essaie justement, avec des proviseurs de lycée d'Évreux, de leur demander en temps utile le nombre d'élèves à transporter pour ne pas avoir de cars en surcharge mais également pour connaître les horaires de sortie. On voit des cars avec seulement quelques élèves dedans, on se demande si ce n'est pas une aberration de transporter 3 élèves dans un car de 55 places du fait d'une sortie qui n'est pas à la même heure que les autres. Ceci coûte à tous les contribuables. L'éducation nationale nous répond que c'est elle qui décide et nous devons transporter les enfants quelles que soient les difficultés rencontrées.

L'Agglo, que je suis de près 2 ou 3 fois par semaine, vient de faire le compte provisoire du projet de budget des finances de la nation, ils vont nous piquer 4 millions d'euros rien que pour l'Agglo EPN. Il fera qu'on trouve des moyens ailleurs.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : J'espère que ça ne sera pas sur le prix du ticket de car.

M. Daniel DOUARD : Il faut trouver l'argent.

Mme Nadine PAUL : Serait-il possible qu'on soit destinataires des invitations des associations pour les assemblées générales ? J'ai eu une discussion par rapport à l'invitation annuelle des pompiers sur leur bilan et leurs vœux annuels qui a eu lieu au mois de janvier, a priori ils étaient étonnés de ne pas voir de conseillers, l'an dernier, à Garennes mais il me semble qu'on n'a pas reçu d'invitation. Ils m'ont dit que l'invitation allait au maire pour l'ensemble du conseil municipal. Je voudrais savoir si, à l'avenir, on pouvait être destinataires ou s'il existait une raison pour laquelle on ne les recevait pas, y compris pour les AG des associations, on n'en reçoit aucune.

M. le Maire : Je vais regarder s'ils n'adressent qu'au maire ou pour le conseil municipal.

Mme Nadine PAUL : Dans les autres communes, il y a, a priori, tout le monde. Je dis juste ce qu'ils m'ont dit.

M. le Maire : Moi, j'y vais à chaque fois parce qu'on m'invite.

Mme Nadine PAUL : Ils m'ont dit que le maire était invité avec le conseil municipal.

M. le Maire : Je regarderai les invitations.

Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS : J'avais déjà demandé ça pour les vœux du temps de Daniel, on souhaitait recevoir les copies des invitations.

M. le Maire : On ne reçoit que des invitations pour le maire.

Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS : Le maire et son conseil.

M. le Maire : Non pas forcément. On va vérifier, tu verras qu'il n'y en a pas beaucoup qui invitent le conseil.

Le prochain conseil est prévu le jeudi 5 décembre pour notifier ce qu'on doit pouvoir dépenser dans les compléments de budget pour démarrer entre le 1er janvier 2025 et le vote définitif du budget. On ne va pas le faire 2 mois avant, on va le faire le jeudi 5 décembre à 20h00.

Avant de terminer le conseil, j'ai un petit communiqué à faire. Le 16 octobre dernier, nous avons reçu une requête du tribunal administratif de Rouen. Cette requête a été présentée par Madame Nadine PAUL et Monsieur Gilbert GENESTE, par l'intermédiaire d'un avocat Maître ANDRÉ du barreau d'Évreux, contre la commune de Garennes. Cette requête demande l'annulation de la délibération de l'acceptation de l'offre de M. HENRI et de ses associés pour l'achat du site du Moulin à Garennes, une parcelle secteur E1781 et 1832 au prix de 237 000 €. C'est une délibération qui est passée le 25 juillet dernier. Dès le 17 octobre, c'est-à-dire le lendemain, nous avons pris attache auprès d'un avocat du barreau d'Évreux pour répondre.

Le tour de table étant terminé, je lève la séance à 22h20.

La secrétaire de séance,
Mme Martine LEPETIT



Le Président de séance,
Le Maire,
Jean-Pierre GATINE

